

## 1. Introduction

### 1.1 Eléments contextuels

Durant l'année 2005, l'Assemblée Territoriale de la Corse a décidé de se saisir de la question de la langue et de la culture corses, ainsi que le prévoit la loi de janvier 2002. L'article 7, relatif à son enseignement, stipule que « l'Assemblée adopte...un plan de développement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la collectivité territoriale de Corse et l'Etat ». Ce plan a été approuvé par la délibération n° 05/112 AC du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Dans celle-ci, l'Assemblée a choisi de dépasser le strict cadre éducatif. En son article premier, en effet, elle « approuve les orientations stratégiques pour le développement et la diffusion de la langue corse proposées dans le rapport joint en annexe... ».

Ce rapport, présenté par M. Antoine Giorgi, conseiller exécutif en charge de la question linguistique, fait de la langue le socle et le principal vecteur de la culture insulaire. Ainsi est-il précisé en page 6 que « ... le fondement de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse est d'affirmer l'importance de la langue corse en tant que lien social, patrimoine et ressource du développement de la Corse en mobilisant l'ensemble des acteurs insulaires autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale ».

Trois orientations stratégiques découlent de ce principe :

- sauvegarder la transmission de la langue corse aux jeunes générations
- définir la place et les fonctions de la langue corse dans la société corse d'aujourd'hui
- définir les moyens et l'organisation nécessaires pour soutenir le développement de l'usage de la langue dans tous les domaines.

Pour élaborer et mettre en œuvre une politique linguistique cohérente, la démarche proposée bénéficie d'une double articulation : identifier l'état réel de la langue d'une part, impulser et conduire une réflexion collective quant à une stratégie décisionnelle d'autre part. D'un côté il s'agit de dresser un diagnostic territorial relatif à l'usage de la langue et aux représentations qu'elle suscite. De l'autre, est prônée une approche qui associe les contributions respectives de l'expertise et de la représentation politique élue, une fois mené une large campagne de consultation des acteurs sociaux impliqués. A cette fin a été institué le *Cunsigliu di a lingua è di a cultura corsa*. Le *Cunsigliu* comprend un *Comité de pilotage et d'orientation*, « instance "politique" qui définit les axes de travail à partir des orientations arrêtées par l'Assemblée de Corse, valide les plans d'action et évalue

ultérieurement leur mise en œuvre » (p. 16) ainsi qu'un *comité scientifique*, « instance "d'expertise" qui sera représentée dans l'instance de pilotage, sera consultée à chaque phase d'élaboration et de validation des documents d'orientation et mènera ses propres travaux pour éclairer le Comité de Pilotage, notamment "l'état des lieux" » (ibid.).

---

## **1.2 Le comité scientifique : sa mission**

---

Ainsi le mandat donné au Comité scientifique (désormais CS) a-t-il été d'identifier et de décrire, sous forme de projet, des actions répondant aux finalités de la Délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2005 relative au développement de la langue corse. Ces projets ont été examinés et évalués par le Comité de Pilotage. Le *Cunsigliu di a lingua è di a cultura corsa* a élaboré un plan de développement à partir de ces propositions. C'est le présent document.

Cet ensemble documentaire a été élaboré de janvier à décembre 2006 à partir des travaux de comités d'experts, mais aussi de contributions et d'avis divers recueillis par le CS. A ce titre, se signale notamment l'apport des grandes journées thématiques au cours desquelles s'est exprimée la diversité des avis et propositions émanant d'un grand nombre d'acteurs sociaux, de responsables d'entreprises, de services et d'associations, mais aussi de particuliers s'exprimant en leur nom personnel.

---

## **1.3 Des propositions scientifiquement fondées et représentatives des bonnes pratiques**

---

En conséquence le CS a été sollicité pour les connaissances objectivées qu'il pouvait rassembler ou dont il estimait opportun de susciter l'élaboration relativement aux politiques linguistiques et aux politiques linguistiques éducatives concernant le corse dans sa relation au plurilinguisme européen.

Le CS a sollicité en ce sens des champs disciplinaires comme la sociolinguistique, les politiques linguistiques, la psycholinguistique de l'acquisition des langues premières/maternelles et des suivantes, la psychologie sociale (représentations sociales), la didactique des langues... Comme toutes les sciences humaines, ces connaissances tenues pour acquises ne sont pas en mesure de garantir automatiquement la réussite des actions entreprises à partir d'elles. Mais ces connaissances sont nécessaires, en ce qu'elles signalent les conditions de réalisation des actions envisagées (ou même leur faisabilité), en particulier en ce qui concerne la durée nécessaire et les moyens à engager.

Le CS était aussi chargé d'assurer la collecte des bonnes pratiques dans ce domaine, de les élargir en tenant compte de leur potentiel de transférabilité, au delà des contextes spécifiques où elles ont été mises en œuvre et de donner une forme opérationnelle à des

actions s'en inspirant. Ses propositions sont donc aussi fondées sur le socle que constitue le capital collectif des expériences professionnelles représentées en son sein ou qui ont pu émerger dans le cadre des différentes journées thématiques organisées pour recueillir les propositions émanant de la société civile.

---

#### 1.4 Le document final

---

Le présent document, dans sa rédaction finale, a nécessité la tenue de nombreuses réunions internes, de plusieurs réunions du Comité de pilotage et du *Cunsigliu*. Il a permis de recueillir nombre d'avis issus de la société civile, à l'occasion des journées thématiques qu'il a organisées en collaboration avec le service LCC de la Collectivité mais aussi grâce à des contributions individuelles de personnes qualifiées et particulièrement impliquées dans le renouveau de la langue. Il se compose de trois grands volets, illustratifs de sa démarche ainsi que de la progression de sa réflexion et de ses propositions.

Le premier volet se voit dédié à la présentation d'un pré-diagnostic approuvé par le Comité de pilotage en sa séance du 9 février 2006. Cette contribution liminaire se veut la somme de plus de vingt années de constats et d'analyses d'une science de terrain, la sociolinguistique corse. Elle bénéficie en outre des apports de la psycholinguistique, de la didactique des langues mais aussi de politiques linguistiques généralement pratiquées à l'heure actuelle, ainsi que de celle voulue et mise en œuvre par le Conseil de l'Europe. Elle vise à articuler l'aspiration identitaire collective à la dynamique du plurilinguisme prônée par les instances européennes.

Le second volet présente l'objectif central qui structure les conclusions et propositions du CS : conforter et développer le bilinguisme dans la société corse pour mieux vivre le plurilinguisme européen. Dans l'optique de l'élaboration et de la conduite d'une politique linguistique novatrice, le CS propose à l'Assemblée deux clés stratégiques : la *dynamisation linguistique* et l'*ouverture au plurilinguisme*.

Le troisième et dernier volet décline l'objectif central en trois objectifs opérationnels : rehausser le niveau des compétences individuelles, dynamiser l'environnement linguistique et équiper la langue. Ici sont actées les mesures qui, à court, moyen et long termes paraissent susceptibles d'inverser une tendance que tout un chacun peut actuellement constater, le retrait progressif de l'usage véhiculaire de la langue, paradoxalement accompagné d'une conquête de nouveaux lieux d'expression formelle et d'une réhabilitation symbolique notable. En cela il tente de répondre de façon concrète et raisonnée aux orientations stratégiques présentées à l'Assemblée par M. Antoine Giorgi, le

1<sup>er</sup> juillet 2005. Ces orientations visent à fonder une politique linguistique que l'Assemblée, par son vote unanime, semble appeler de ses vœux. Cette politique, par le lien qu'elle souhaite établir entre besoins éducatifs et besoins sociétaux, tend à donner à la langue corse une visibilité sociale que les textes existants lui ont jusqu'à présent parcimonieusement concédée. En cela, elle paraît s'inspirer d'initiatives engagées sur le territoire français ou menées à terme en d'autres régions européennes.

## 2. Le pré-diagnostic

### 2.1 Le conflit linguistique initial

Le répertoire des langues en Corse est beaucoup plus large que ce qu'en retiennent la conscience et le discours des gens qui ne se représentent que la rencontre du français et du corse, tantôt sous l'angle d'un équilibre, tantôt sous la forme du conflit. Le statut inégal (« officiel » *versus* « affectif ») de ces deux langues alimente des hésitations, des contradictions, voire une inquiétude pesante sur l'avenir même de la langue corse. Les acteurs sociaux sont avant tout sensibles à la perte de compétence corsophone dans les couches les plus jeunes de la population actuelle. Les représentations linguistiques découlant de cette situation sont dominées par l'angoisse par rapport à l'avenir de la langue corse et par le sentiment que la maîtrise du français est entravée par la contamination du corse. Celui-ci n'est plus assez connu pour être un instrument d'expression courant, mais il subsiste dans la communication sous la forme d'interférences préjudiciables à une bonne expression et une bonne communication.

Le phénomène paraît d'autant plus fort lorsqu'on ne sait pas reconnaître clairement ce qui renvoie au corse et au français, car il faut connaître le corse pour savoir identifier certaines « fautes » qui sont dues à des interférences entre les deux langues. La prise de conscience de la confrontation des deux langues entraîne donc toujours la confusion et dans le meilleur des cas, la perplexité.

Le sentiment associé à la perte de maîtrise du corse comme héritage est celui d'une privation du patrimoine familial, social, culturel et d'une dilution des repères de l'identité culturelle. Ce sentiment de dépossession est accentué par le fait que depuis ces vingt dernières années l'accent est mis en général sur la valeur psycho-sociale, culturelle, voire économique des identités typées. Pour la Corse, la connaissance de la langue traditionnelle est le plus souvent présentée comme une des clés de l'environnement (histoire, traditions, et même territoire à travers la toponymie). Elle est aussi intégrée au discours sur le développement de l'économie (à travers les options « qualité », le tourisme, la promotion des savoir-faire dans les perspectives du développement des « pays », pour ne citer que cet exemple).

### 2.2 Une réappropriation désirée mais hésitante

On comprend donc que la perte de maîtrise du corse soit interprétée comme un déficit, voire comme un lourd handicap. On peut conclure en somme que le corse a nettement

amélioré son aspect symbolique, qu'il a accru sa valeur et son impact identitaires, alors que sa pratique dans son territoire traditionnel décroît régulièrement.

Néanmoins -et c'est un paradoxe important- durant ces mêmes décennies, le corse a connu un élargissement de compétences considérable si l'on compare les thèmes, les domaines et les contextes de son emploi courant. Hier cantonné à l'oralité et aux occasions non formelles de parole (conversations communes, réunions d'amis, famille, ruralité exclusivement, genres mineurs de la littérature, plaisanteries et jurons,...), le corse s'est généralisé dans l'usage public.

La percée la plus remarquable est enregistrée dans le domaine scolaire et, à un degré nettement inférieur, dans les médias de service public. Le décollage s'est produit au début des années 1980 mais, alors que l'effort s'est poursuivi dans l'enseignement, il est marqué, dans les médias, par des mouvements saccadés, faits d'avancées, de stagnation et parfois de recul. Le résultat global de ce mouvement peut se caractériser comme une tendance intermittente et inachevée vers la généralisation dans l'espace public.

A ces données « externes » liées au statut officiel et symbolique des langues en présence s'ajoute l'état linguistique actuel du corse. Sans entrer ici dans le détail de la description on remarquera que la percée du corse évoquée plus haut n'a pu s'accompagner des progrès dans l'équipement linguistique d'ordinaire programmés lorsqu'un idiome passe de l'état de « dialecte » à celui de « langue » (mise en œuvre d'outils performants : dictionnaires et grammaire généraux, terminologie, didacticiels, définition de normes linguistiques, élaboration de standards, valorisations culturelles et économiques, institutions littéraires, concours, récompenses prix, bourses et aides à la création littéraire et audiovisuelle, promotion commerciale et touristique,...).

Ces interventions « lourdes » découlent généralement d'une décision institutionnelle et bénéficient du soutien d'organismes officiels qui ont en charge la mise en œuvre de la politique linguistique ainsi adoptée. Or pour le corse, l'entrée dans l'espace public s'est faite par des initiatives associatives et militantes. La prise en charge par l'institution et les politiques publiques s'est faite dans un second temps et de manière inégale. Si bien que l'on peut résumer trente années de conflit linguistique, de réhabilitation symbolique et d'institutionnalisation tâtonnante sous la forme d'une réappropriation désirée mais hésitante.

---

### **2.3 Deux zones d'observation et d'intervention**

---

On peut considérer que de ce point de vue la situation actuelle propose à l'examen deux zones d'observation et d'intervention. Toutes deux concernent la forme de la langue, mais l'une demande une exploitation raisonnée de son originalité tandis que l'autre requiert une intervention résolue en termes de structures, de moyens et d'équipement linguistique.

Le terme -spécialisé- de « langue polynomique » désigne une langue une, mais non unifiée, dont les locuteurs reconnaissent et tolèrent en son sein la présence de variétés locales différentes. C'est le cas –très original- du corse, car la plupart du temps ce caractère polynomique semble s'opposer à l'enseignement et à l'usage public. C'est pourquoi la situation corse où fonctionne ce modèle est souvent citée comme référence dans les travaux sociolinguistiques et dans leurs applications.

Pourtant, du fait de l'imperfection des avancées évoquées plus haut, la polynomie déconcerte encore souvent les locuteurs non informés qui se demandent quelle forme de corse écrire, adopter pour l'école et les médias,... Ces questions sont depuis longtemps dépassées par la pratique et l'expérience, mais il faut encore convaincre, raisonner, faire connaître les résultats, diffuser l'information, bref étendre l'éducation sociolinguistique sur le sujet et mettre à la disposition des familles, des responsables, décideurs et acteurs les outils de compréhension de la réalité du fonctionnement de la polynomie linguistique dans le domaine public.

Par ailleurs l'accroissement de la présence du corse dans les usages publics et techniques ne peut être obtenu que par l'intensification de l'offre et par l'exploitation des industries de la langue. De nombreux exemples disponibles dans son environnement européen montrent que l'on peut en quelques années enregistrer des résultats spectaculaires, à la mesure des moyens engagés.

---

## **2.4 Les attitudes face à une telle situation : trois modalités possibles**

---

Parmi les attitudes que suggère d'adopter l'observation d'une telle situation, le CS aura pu préalablement identifier trois modalités : la non intervention, la conservation et l'intervention positive.

### **2.4.1 La non-intervention.**

Cette tendance existe aujourd'hui. Les tenants de cette attitude comprennent mal les efforts effectués en faveur du corse. On peut croire que la crise et la mort des langues sont dans la nature des choses, plusieurs milliers de langues étant promises à l'extinction.

Or, on doit se représenter que la disparition d'une langue est un processus lent et que, dans une telle hypothèse, plusieurs générations auraient à pâtir des dommages constatés aujourd'hui, avec de toute évidence, une accentuation du sentiment de perte identitaire et des conséquences socio-éducatives qui en découlent.

#### **2.4.2 La conservation.**

C'est d'une certaine manière l'attitude adoptée aujourd'hui par une grande partie de la population, de ses responsables et des institutions. Devant les insuffisances manifestes du statut des langues régionales et des obstacles que celui-ci oppose structurellement aux avancées du corse, s'opère un repli sur des positions qui paraissent conserver l'essentiel : le patrimoine culturel que désigne la langue.

Cette attitude est illusoire parce que le patrimoine n'offre sa véritable dimension que lorsqu'il est complètement lisible. Il doit alors se perpétuer dans une maîtrise active qui en révèle toute la valeur dynamique. Faute de quoi, le patrimoine est réifié dans des rites et des œuvres dont le spectacle, bien souvent, ne peut engendrer que la nostalgie.

#### **2.4.3 L'intervention positive**

L'intervention positive pose la réalité linguistique actuelle comme susceptible d'un traitement déterminé. C'est l'esprit qui sous-tend la délibération n° 05/112 AC de l'Assemblée de Corse. Cette décision implique en effet un double mouvement :

1. La consolidation des acquis : les résultats déjà obtenus durant les vingt dernières années demandent à être confirmés dans chacun des domaines de *l'élaboration linguistique* (terme qui désigne les avancées de la langue dans les différents domaines : orthographe, littérature, enseignement, TV, radio, secteurs des sciences humaines et sciences exactes, usage administratif, formation à tous les niveaux...).
2. La remontée dans les usages traditionnels : le paradoxe de la Corse, on l'a dit, est que le corse a avancé dans l'espace public, mais régresse continuellement dans la pratique des plus jeunes hors de l'école, des médias et des usages formels. Il faut donc rendre normale la pratique dans les familles, dans les conversations habituelles, dans les loisirs, les activités sociales et de développement personnel. Il existe dans ce domaine un certain nombre d'initiatives qu'il faut soutenir et mettre en réseau pour en obtenir plus d'efficacité et d'extension. Il en est d'autres à inventer en mettant en exergue ce que l'obtention d'une meilleure pratique du corse peut avoir de gratifiant, de plaisant, voire de ludique.



Ce dernier scénario n'a de validité que si l'on opère une conversion radicale dans la prise en considération des langues en présence. Il convient donc de se représenter l'objectif que l'on se propose, c'est-à-dire une pratique corsophone individuelle complète, dans l'environnement linguistique qui le justifie. A travers des concepts et des mots d'ordre divers et variés, celui-ci a toujours été posé comme une sorte de confrontation, plus ou moins aiguë selon l'époque, entre deux langues à l'histoire mouvementée.

---

## **2.5 Du conflit linguistique au répertoire des langues**

---

Dans l'Europe actuelle, un cadre nouveau s'offre à la réflexion sur les politiques en faveur des langues, quels qu'en soient la nature et le statut. La notion de répertoire des langues est au centre de ce dispositif.

Le *répertoire linguistique* de chacun est constitué des langues différentes (langue apprise dès l'enfance, apprise ensuite, par suite d'un enseignement, de manière autonome...) qu'il utilise et pour lesquelles il a acquis des compétences différentes (conversation, lecture, écoute...), à des niveaux de maîtrise eux-mêmes différents. La composition de ce répertoire est variable dans le temps.

Le CS a choisi de se saisir de cette notion, qui paraît féconde pour la politique de remontée dans les usages. On l'a vu plus haut, le sens commun, dans son inquiétude concernant l'érosion de la maîtrise du corse parlé, a tendance à considérer que comprendre le corse n'est pas une compétence. Les tenants du répertoire pensent exactement le contraire.

Ce plan entend s'appuyer sur la connaissance toujours très répandue du corse. Il vise, d'une part, à développer et étendre les domaines où la compétence bilingue corse-français trouve à s'employer, d'autre part, à faire de celle-ci le noyau des répertoires linguistiques des habitants de Corse.

### 3. Un objectif central, deux clés stratégiques

De l'ensemble de ces réflexions et constats, ainsi que des travaux et consultations menés au cours de l'année 2006 est ressorti un objectif central, approuvé lors de l'installation du *Cunsigliu*, le 18 mai 2006, à Ajaccio : créer dans la société corse une dynamique du bilinguisme articulée à la stratégie européenne pour le plurilinguisme.

Cet objectif s'appuie sur deux clés stratégiques : la *dynamisation linguistique* et *l'ouverture au plurilinguisme*. Celles-ci ne peuvent trouver leur plein usage que si l'on accepte de poser la question du statut de la langue corse.

#### 3.1 La dynamisation linguistique

On connaît désormais l'état ambigu d'une langue corse en recul dans ses usages traditionnels mais bénéficiant par ailleurs d'un crédit sans précédent au sein de la société. Le corse est encore très actif dans les échanges habituels et manifeste une présence accrue dans de nouveaux usages (école, médias, espace public, édition), alors que son assiette traditionnelle (famille, amis, contextes non formels) se réduit régulièrement. La perte de compétence active affecte tout particulièrement les couches les plus jeunes de la population, en particulier dans l'espace urbain. Pourtant des enquêtes ont montré à plusieurs reprises (et encore récemment, cf. enquête INSEE 2003-2004 sur les collèves) qu'une majorité de cette population qui ne parle pas corse, comprend pourtant cette langue et souhaiterait pouvoir la pratiquer et la voir utilisée plus largement dans les différents contextes de la communication quotidienne et de l'expression culturelle. La valeur identitaire de la langue assure dans une certaine mesure la cohésion sociale dans l'île et, simultanément, diffuse et/ou conforte un sentiment d'appartenance aux affirmations diverses. On peut donc estimer que la vitalité de la langue est en grande partie latente et disponible. Une politique linguistique raisonnée peut lui restituer progressivement la vigueur que vise la délibération de l'Assemblée de Corse. Une telle politique n'entend pas restaurer un état antérieur (linguistique et sociolinguistique) du corse, mais vise à dynamiser la situation actuelle.

La politique de *dynamisation linguistique* se propose donc de :

- restituer au corse sa vitalité dans les contextes non formels d'emploi de la langue
- conforter les avancées du corse dans les contextes formels
- rendre normal l'usage du corse pour la société et pour les personnes qui la composent

- donner à chacun une compétence linguistique complète (comprendre, parler, lire et écrire).

---

### **3.2 L'ouverture au plurilinguisme**

---

Celle-ci apparaît conditionnée par la promotion d'une éducation plurilingue, préconisée par le Conseil de l'Europe<sup>1</sup>. En quoi consiste-t-elle ? Cette perspective éducative met au centre des politiques non les langues envisagées pour elles-mêmes et la diversité multilingue des territoires (Etat, région, ville...) mais les personnes qui les utilisent. L'accent est mis sur la capacité que possède chaque individu d'apprendre et d'utiliser plus d'une langue dans la communication sociale.

Le plurilinguisme est ainsi défini comme la compétence à utiliser plusieurs langues pour la communication, langues que l'on maîtrise à des degrés divers. Ce n'est pas une juxtaposition de compétences distinctes mais une compétence transversale unique. La compétence plurilingue est présente chez tous les individus, qui sont potentiellement ou effectivement plurilingues, car cette compétence est la concrétisation de la capacité de

---

<sup>1</sup> *Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner évaluer*, 2000, Paris, Didier

langage, dont tout être humain dispose génétiquement et qui peut s'investir dans plusieurs langues.

Le répertoire linguistique de chacun est constitué des langues différentes (langue apprise dès l'enfance, apprise ensuite, par suite d'un enseignement, de manière autonome...) qu'il utilise et pour lesquelles il a acquis des compétences différentes (conversation, lecture, écoute...), à des niveaux de maîtrise eux-mêmes différents. La composition de ce répertoire est variable dans le temps.

La finalité de l'éducation plurilingue est de valoriser et de stimuler cette compétence et d'en prendre en charge le développement tout au long de la vie des personnes. Car on peut s'approprier une langue après le baccalauréat... Dans cette perspective, toute compétence en langue, même minime, est à reconnaître et peut être certifiée officiellement, à la différence des représentations dominantes de la connaissance des langues qui valorisent exclusivement les compétences élevées et considèrent que les formes non expertes de la connaissance des langues sont sans valeur.

On le voit, les propositions formulées par le CS correspondent à une double exigence : fortifier et développer la langue identitaire, articuler ce processus à celui, plus vaste, de l'intégration européenne. Le conflit linguistique corse-français, et la diglossie qu'il engendre, trouve ses racines dans la clôture des Etats-nations installée au XIXe siècle. Cette clôture s'est matérialisée par l'établissement de barrières douanières et linguistiques. Vis-à-vis des minorités historiques territoriales, la politique menée s'est voulue généralement assimilationniste, avec des conséquences que l'on connaît bien aujourd'hui. Il apparaît possible de dépasser cette vision imposée par l'histoire au moyen de deux leviers, le bilinguisme et le plurilinguisme. Le bilinguisme, pour réconcilier la communauté corse avec sa langue et dépasser définitivement le conflit historique avec la langue de l'Etat, qui constitue pour elle aujourd'hui un acquis culturel. Le plurilinguisme, pour permettre à tout un chacun d'identifier, valoriser et développer son propre répertoire linguistique en fonction de ses déterminations personnelles, qu'elles tiennent à ses origines et/ou à ses aspirations propres.

---

### **3.3 Le statut de la langue.**

---

Il faut aussi remarquer, au chapitre des structures et moyens, que la mise en œuvre sera d'autant plus coûteuse que l'effort financier requis pour des résultats significatifs à moyen terme reposera exclusivement sur les ressources régionales. Le CS se doit donc de porter l'attention sur cette retombée du statut des langues régionales et minoritaires en France.

La comparaison avec les politiques d'autres régions d'Europe analysées lors des travaux du CS propose quelques pistes de réflexion.

Sans faire référence à des situations comme la Catalogne où le statut d'officialité du catalan s'accompagne d'un dynamisme économique qui permet au pouvoir régional des ambitions linguistiques fortes, le constat est confirmé par l'examen de certaines situations de dimension analogue à celle de la Corse, voire de taille plus réduite. Pour ne citer que cet exemple, en Italie (Dolomites) le *Comprensorio ladino di Fassa* reçoit de 45% à 50% des fonds nécessaires à la réalisation des programmes qu'il met en œuvre en faveur de sa politique du bilinguisme administratif. Parmi la population (28000 habitants) de l'Alto-Adige, le Val di Fassa (regroupant 9200 locuteurs potentiels) dans la province de Trento, est pourtant, dans l'ensemble qui parle le ladin, la partie la moins favorisée par la législation italienne. En vertu de la loi n° 482 du 15.12.1999 « Norme di tutela delle minoranze linguistiche storiche », celle-ci élargit considérablement dans l'espace public la base d'intervention où se rencontrent services de l'Etat et services territoriaux pour une action conjointe et un budget partagé. Encore un coup de projecteur sur ce type de fonctionnement couvert à la fois par l'implication de la loi et la volonté régionale. Pour le

programme précité (durée : 1 an) intitulé « Bilinguismo in val di Fassa », sur un budget global de 318.240 €, on note en effet que l'intervention de l'Etat s'élevait à 150.000 € et celle de la région à 148.540 €, le reste (19.700€) provenant de divers produits d'exploitation du programme (cf. *Rendiconto finale Allegato alla deliberazione della Giunta Comprensoriale n°23 del 27.04.2005, Compensorio ladino di Fassa, progetto « Bilinguismo in Val di Fassa », E.F.2001*).

Ces considérations d'ordre gestionnaire rencontrent une interpellation souvent adressée au CS, notamment au cours des débats organisés lors des journées thématiques, diverses interventions réclamant pour le corse un statut garanti par les institutions. Le CS a ainsi pu percevoir une demande récurrente : est-il possible en l'état du droit positif actuel d'inverser la tendance qui conduit actuellement au déclin de la pratique? Si les présentes propositions du CS ne peuvent raisonnablement pas répondre à une ambition de ce niveau, elles sont de nature à entraîner une modification positive des attitudes et des usages sociaux. Dans une telle perspective le CS estime que la question du statut d'officialité trouve une nouvelle pertinence.

On observe par ailleurs que cette demande se formule en des termes spécialisés tels que « co-officialité », à l'instar de la délibération du CCECV<sup>2</sup> du 13 novembre 1989 et des positions prises par l'Assemblée de Corse depuis vingt-cinq ans<sup>3</sup>. Elle a fait par ailleurs l'objet de plusieurs échanges au sein du Comité de Pilotage et du *Cunsigliu di a Lingua*. L'interrogation : « Faut-il officialiser le corse ? » a alors permis un positionnement de

---

2 Conseil de la Culture, de l'Education et du Cadre de Vie : il s'agit de l'organe consultatif mis en place par la loi portant statut particulier de la Corse (2 mars 1982). Il a été remplacé depuis par le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse (CESC) depuis la loi portant statut de collectivité territoriale (13 mai 1991).

3 On citera ainsi, dans le cadre du premier statut de l'île, la délibération du 8 juillet 1983, relative à la généralisation du bilinguisme : « L'Assemblée de Corse se voit investie, aux termes de la loi portant décentralisation de la Corse, de la lourde charge de définir une "politique culturelle" qui s'apparente en fait à un véritable plan de sauvetage culturel. Elle a pris acte du caractère fondamental de la langue comme ciment de la culture, et de l'urgence de mettre en oeuvre une réelle politique de réappropriation culturelle qui traduise la volonté de l'assemblée de rendre sa langue à son peuple. Consciente du caractère historique de ses responsabilités, l'Assemblée de Corse a décidé de s'engager dans une politique de bilinguisme dans le cadre d'un plan triennal qui sera élaboré en concertation avec l'État... ».

Ou bien encore la motion du 26 juin 1992 relative à l'officialisation de la langue corse : « La langue corse est officielle sur l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de l'Assemblée de Corse » (article 1).

chacun et une réflexion plus approfondie de la portée des efforts engagés. Certains envisagent l'avancée du corse dans la société à travers la *Charte Européenne des Langues Minoritaires et Régionales* et la reconnaissance du corse par l'Etat tandis que d'autres l'assignent avec plus d'espoir à la volonté régionale en quête de compétences accrues.

Cette question n'est pas circonstancielle et mérite, à ce titre, son inscription au présent rapport car le respect des règles de l'expertise commande d'en répercuter l'écho.



#### **4. Décliner l'objectif central : trois objectifs opérationnels**

Un consensus s'est donc dégagé, au sein du *Cunsigliu*, à la suite des travaux du CS et après approbation du Comité de pilotage, autour de l'objectif central que l'on rappellera pour mémoire : créer dans la société corse une dynamique du bilinguisme articulée à la stratégie européenne pour le plurilinguisme.

Cet objectif reçoit une définition factuelle à travers sa proposition de déclinaison en trois objectifs opérationnels :

- rehausser le niveau des compétences et des pratiques individuelles
- dynamiser l'environnement linguistique
- équiper la langue.

##### **4.1 Rehausser le niveau des compétences et des pratiques individuelles**

En s'assignant un tel but, on entend globalement rétablir le corse dans sa fonction véhiculaire. Pour les sociolinguistes, cette fonction consiste en la sollicitation de l'idiome considéré dans les situations de communication concernant le plus grand nombre : ainsi en va-t-il généralement de ce que l'on nomme les « usages formels », échanges entre citoyens et administration, débats médiatiques, prise de contact et échanges avec une personne inconnue. Il s'y ajoute la fonction vernaculaire, qui renvoie à la communication relative au plus petit nombre : dialogues familiaux, entre pairs, connaissances, relevant d'une certaine connivence et/ou de l'intime. L'érosion linguistique que subit l'idiome assumant la fonction vernaculaire provoque à la longue un phénomène de substitution : la langue véhiculaire a tendance à l'investir, créant ainsi des hybrides linguistiques ainsi qu'une perte progressive de conscience d'un bon usage. Parallèlement cette situation engendre la constitution des différents français régionaux, avec leur typicité respective. Cette phase d'hybridation précède en général celle de la disparition de la langue vernaculaire, dont les rémanences persistent pourtant dans certains emplois familiers de la langue véhiculaire. Ces deux fonctions, qui structurent un bilinguisme de fait et non de droit, déclassé et non reconnu, renvoient donc à des statuts socio-culturels différents, intériorisés en tant que tels, ainsi qu'à des usages sociaux bien connus sur l'île et dans le cas général des langues régionales : la dichotomie qu'elles instaurent a nourri de façon substantielle le sentiment diglossique des communautés historiques considérées. D'un côté la langue du cœur et de l'affect, de l'autre, celle de la raison et de l'efficacité.

Or, l'action à entreprendre vise à rechercher une nouvelle répartition dans le recours aux deux idiomes, censés assumer à terme les deux grandes fonctions précitées de façon moins déséquilibrée. Cela passe par une remontée des compétences et des pratiques individuelles, dont on suppose qu'elle entraînera une réhabilitation progressive de la valeur d'usage, et non plus seulement symbolique, de la langue locale. Pour tendre vers ce rééquilibrage, trois domaines d'action sont envisagés :

- l'enseignement
- l'intervention linguistique hors de l'école
- l'intervention linguistique en direction des parents.

---

## **4.2 Dynamiser l'environnement linguistique**

---

Compte tenu des explications précédentes, la dynamisation de l'environnement linguistique constitue en fait un véritable chantier de construction de la langue sociale. En effet, la législation, en France, assigne deux domaines d'emploi aux langues régionales : l'enseignement, où elles se sont développées de façon conséquente et, finalement, assez rapide ; les médias, où les avancées apparaissent plus lentes et plus incertaines. Si

l'audiovisuel public a enregistré de notables progrès, l'audiovisuel privé les ignore à peu près totalement, à l'exception notable, en Corse, de l'association ADECEC, dont la radio émet en continu en langue corse, ou de Radio Balagne, qui a choisi de pratiquer les annonces publicitaires en langue corse, à la demande des responsables d'entreprises locales. La presse écrite, quant à elle, leur accorde une place généralement très confidentielle, malgré quelques initiatives récentes, et de bon augure, en Corse. Or le rapport susvisé de M. Antoine Giorgi insiste, comme d'ailleurs le document terminal consacré au PRDF<sup>4</sup>, sur la nécessité de jeter un pont entre langue de l'école et langue dans la société. En la matière, quasiment tout apparaît à imaginer, à concevoir et à mettre en œuvre. Pourtant, les journées thématiques ainsi que l'examen attentif des productions sociales ont révélé une certaine capacité d'initiative de la société civile, malgré l'absence actuelle de garanties juridiques en dehors des deux domaines de dévolution précités : on mentionnera par exemple les initiatives de la municipalité ajaccienne en matière de petite enfance, celles de certaines grandes surfaces dans le domaine de la signalétique, la création d'un site internet entièrement bilingue par l'ADECEC ou bien encore les sites internet de

---

la CTC et de la CCM, compagnie aérienne régionale, tous deux bilingues (trilingue pour ce dernier). On fera également référence à l'outil linguistique dont s'est dotée la région bretonne avec son *Office de la langue bretonne*, dont la structuration et l'activité témoignent d'une grande vitalité en matière d'ingénierie linguistique.

Les propositions qui vont être listées et présentées procèdent de deux sources : on retrouvera, d'un côté, les propositions issues des journées thématiques et, de l'autre, des contributions individuelles de la part de personnes fortement impliquées dans le maintien et le développement de l'usage du corse. Cinq propositions ont été retenues pour impulser une action forte et multidirectionnelle :

- créer un outil au service de la politique linguistique
- créer un réseau de *Case di a lingua*
- établir une Charte de la langue
- élargir la place du corse dans les médias
- donner une visibilité institutionnelle à la langue.

---

### 4.3 Equiper la langue

---

On ouvre ici un volet sans doute plus technique de la politique linguistique territoriale. Il s'agit en effet de doter la langue d'un instrument institutionnel dont la fonction sera triple :

- observer la situation linguistique, capitaliser des données en termes de connaissance des usages, d'attestation de la présence et de la vitalité du corse, d'enregistrement de la présence et de l'usage d'autres langues, recueillir et analyser la diversité des représentations relatives à la langue ainsi qu'à la politique mise en œuvre à son bénéfice
- poursuivre et intensifier la normalisation linguistique : par l'actualisation du code orthographique, par la poursuite de la description de la langue, par l'actualisation du lexique, par le recensement toponymique, le tout dans le respect du principe de la polynomie
- concevoir et promouvoir un ensemble d'initiatives en faveur de la valorisation de la langue et de son usage, ce que la linguistique catalane coiffe sous le vocable de *normalisation*.

Aucune région européenne engagée dans une politique de mise en valeur de sa langue particulière n'a éludé la question du guidage de celle-ci au moyen d'un outil d'expertise et d'intervention, quelle que soit la forme juridique dont elle a pu le doter. Le CS connaît à présent, grâce à la collaboration de l'un de ses membres, M. Alun Davies, les pouvoirs étendus de l'Office de la langue galloise dans le cadre politique très avancé de la

dévolution ; le CS est également au fait des progrès substantiels enregistrés en la matière en Espagne ou en Italie. En France, des offices, dont la structure juridique peut varier, existent en Alsace, au Pays-Basque et en Bretagne. Le CS a pu d'ailleurs, lors de l'une de ses journées thématiques, bénéficier de l'éclairage expert de M. Visant Roue, responsable de *l'Agence de développement de la langue bretonne*, l'une des cinq entités composant l'Office auquel il appartient.

Certes, le terme même peut poser problème : parce que les offices, en Corse, relèvent d'une législation particulière ; parce que leur fonctionnement ne va pas toujours sans problèmes ; parce qu'en conséquence, ils ne font pas toujours l'unanimité ; parce qu'enfin le choix du terme peut comporter une dimension symbolique forte. Cependant il s'agit d'une appellation très communément reprise en Europe et d'autres modes d'organisation existant en France, tel le GIP<sup>5</sup> dans les Pyrénées orientales, n'ont pas non plus fait la preuve d'une meilleure efficacité en raison de leur complexité organisationnelle.

Pour le CS, il semble possible de dépasser les contradictions ci-dessus exposées en arrêtant trois objectifs clairs :

---

- fixer de façon précise les missions exactes de la structure à créer
- calibrer les besoins humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement de la structure
- intégrer dans son mode de fonctionnement une politique de contractualisation impliquant la définition d'objectifs, d'actions et d'évaluation de celles-ci en fonction d'un échéancier établi à moyen terme, par exemple suivant la formule des projets d'établissement dans l'Education nationale.

Pour le CS, le problème de la structure à envisager relève donc moins de son intitulé que des missions effectives qu'il aura à remplir (et de la responsabilisation de ses agents dans le cadre d'une démarche de projet), dont il procédera plus avant à l'exposé.

## **5. Objectif n° 1 : Rehausser le niveau des compétences et des pratiques individuelles**

Rappelons tout d'abord les trois domaines d'action déterminés :

- l'enseignement
- l'intervention linguistique hors de l'école
- l'intervention linguistique en direction des parents.

D'un point de vue méthodologique et pour la clarté de l'exposé, on présentera les objectifs relatifs à chaque domaine avant que de les décliner en actions spécifiques.

### **5.1 L'enseignement : rénover les méthodes et les outils d'apprentissage**

Les objectifs arrêtés sont les suivants :

- généraliser le bilinguisme dans l'enseignement primaire
- installer le bilinguisme pour construire le plurilinguisme
- rénover les méthodes et les outils d'apprentissage.

Le *Plan Régional De Formation* (désormais PRDF) pourvoit largement, en termes d'actions proposées, aux deux premiers, très spécifiques du champ scolaire. Le CS a donc choisi de porter ici l'accent sur le troisième.

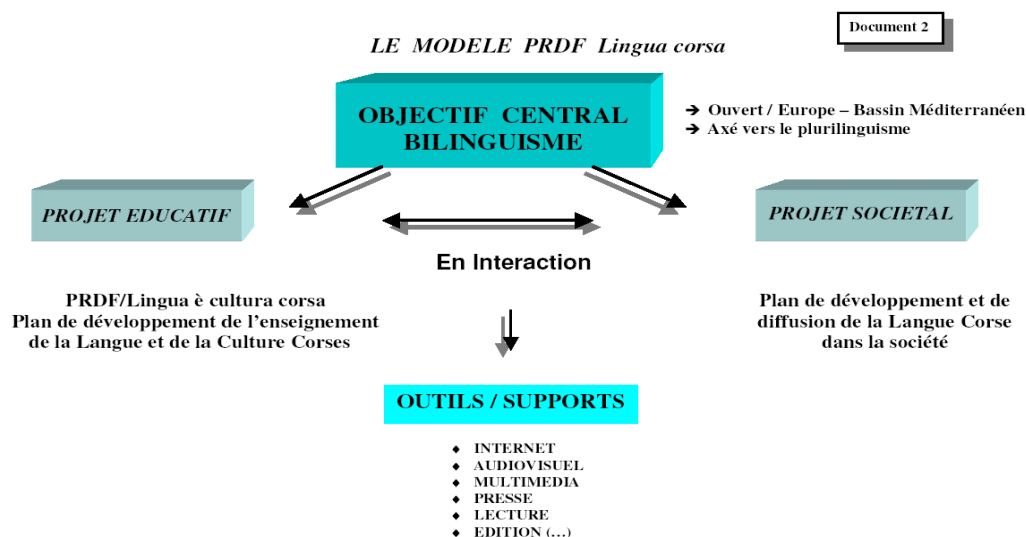
### **5.1.1 Le milieu scolaire**

La partie consacrée à l'enseignement ne connaîtra donc pas ici de longs développements. Le mandat du CS visait pour une large part au dépassement du champ éducatif. Un constat de carence s'est en effet dégagé du rapport de M. Antoine Giorgi vis à vis de l'usage de la langue dans le champ social. La raison en a été expliquée plus haut. D'autre part, ce volet a fait l'objet d'un traitement particulier dans le cadre du PRDF. Pour souligner cependant l'importance d'un rééquilibrage de la stratégie à développer, qui a depuis plus de vingt ans principalement privilégié le champ scolaire, on peut retenir le schéma suivant intégré au document terminal de référence<sup>6</sup> :

---

6 téléchargeable sur le site de la CTC, [www.corse.fr](http://www.corse.fr), dans la plage *Education* : partie 2, plans d'action, cahier n° 5, p. 32





On choisira également de rappeler les mesures fortes de la stratégie arrêtée, qui se déclinent en deux axes et sept plans d'action :

Axe n° 1 : Une stratégie éducative visant à offrir à tous les élèves la perspective d'un bilinguisme ouvert au plurilinguisme

*Plan d'action n° I* : Généraliser en sept ans le bilinguisme à l'école maternelle

*Plan d'action II* : Préparer la généralisation du bilinguisme dans le premier degré et le second degré

*Plan d'action III* : Garantir la qualité de l'enseignement bilingue

*Plan d'action IV* : Accompagner les enseignants dans le développement du bilinguisme en mobilisant d'autres acteurs

Axe n° 2 : Intégrer la langue et la culture corses à tous les niveaux d'enseignement et de formation

*Plan I* : Garantir les trois heures hebdomadaires dans les classes non bilingues du premier degré

*Plan II*: Adapter les programmes

*Plan III*: Prendre en compte la dimension langue et culture corses dans tous les dispositifs de formation continue, de l'orientation à la formation qualifiante

On en retiendra en outre les deux grands objectifs fixés à l'horizon 2015 :

- plus de 33 % des élèves de CP et plus de 25% de CE1 en classes bilingues

- le pourcentage de postes offerts au concours spécifique langue régionale de recrutement des professeurs des écoles passe en 2009 au plus tard à 50% et en 2012 à 60%.

Ceux-ci situent le niveau d'intervention attendu en matière de développement de la langue dans la société. L'enracinement social du corse commence avec la formation destinée aux adultes.

### **5.1.2 L'enseignement en direction des adultes, à distance ou direct**

Il s'agit d'une action mentionnée dans le PRDF (action II.III.6, p. 23). Mais elle n'y reçoit qu'un simple intitulé, sans autre précision. En la matière, il apparaît nécessaire d'offrir des actions de formation sur site matériel ou immatériel, en groupe ou en mode individuel. Ce choix procède à la fois du principe de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie ainsi que de la volonté d'offrir à tout un chacun des moyens diversifiés d'accès à la connaissance en matière de langue corse, une fois identifié son niveau initial de compétence. Il s'opérationnalise selon trois modalités :

- l'adaptation des méthodes aux besoins et contraintes des adultes à travers la création d'outils spécifiques
- le tutorat sur l'apprentissage de la langue mais plus généralement pour la conversation, les forums

- la création d'un site dédié à l'apprentissage de la langue.

### **5.1.2.1 L'adaptation des méthodes**

Le premier public à atteindre est très certainement celui des corsophones passifs. L'enseignement bilingue, paradoxalement, crée une fracture culturelle entre les générations, celle des parents et grands-parents, qui maîtrisent l'oral ou le comprennent, celle des enfants scolarisés selon ce nouveau mode, qui eux apprennent bien souvent à parler et à écrire en même temps. Le professeur Marcellesi rappelait à juste titre qu'en général les adultes sont illettrés, non qu'ils ne sachent ni lire ni écrire, mais bien parce qu'ils ne savent pas le faire en langue corse<sup>7</sup>. Ces lacunes personnelles peuvent s'accompagner d'une insécurité linguistique des individus mais aussi de parents vis à vis de leur enfant. Des méthodes existent pour acquérir des compétences, d'autres sont en cours d'élaboration. La création d'outils spécifiques apparaît nécessaire, en prolongement de ceux qui sont disponibles. Le CS rappelle à ce sujet que le recours au TICE se fera accompagnement des situations réelles de proximité où la langue est utilisée et transmise.

---

<sup>7</sup> *Sociolinguistique*, 2003, Paris, L'Harmattan

### 5.1.2.1.1 La méthode *InCorsu*

Cette méthode multimédia d'auto-apprentissage du corse figure parmi les outils disponibles. L'apprenant dispose d'un support CD-Rom, compatible PC, sur lequel il trouvera un ensemble de 24 leçons élaborées autour de documents audios, vidéos, écrits et iconographiques qui constituent l'ossature pédagogique de la méthode.

Fortement enracinée dans le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues, cette méthode propose des situations de la vie quotidienne par le biais de saynètes vidéos associées à un ensemble d'exercices structuraux, fonctionnels et lexicaux ainsi que de thèmes socioculturels. Parallèlement aux 24 leçons constituant le parcours pédagogique de *InCorsu*, l'apprenant a également à sa disposition une base de connaissances articulée autour d'articles de culture générale, d'un dictionnaire et d'une grammaire de références.

*InCorsu* a pour but de consolider les bases de la communication et de procurer aux personnes en insécurité linguistique l'assurance nécessaire à une activité langagière normale. Par ailleurs cette méthode conviendra également à tout individu désireux d'apprendre le corse.

### 5.1.2.1.2 La méthode *InCorsu+* (*InCorsu di più*)

Actuellement en cours d'élaboration sous la direction du *Centru Culturale Universitariu*, *InCorsu di più* se veut comme une suite logique de *InCorsu*. Plus dynamique, plus interactif et plus ludique, ce produit invite l'utilisateur à un jeu de découvertes qui le portera à s'enrichir du patrimoine linguistique et culturel des îles de la Méditerranée Occidentale (Corse, Sardaigne, Sicile et Baléares). Prévu pour être édité sur un support DVD-Rom compatible PC – Macintosh, doté d'une interface entièrement bilingue – la navigation pouvant se faire soit en corse, soit en français – *InCorsu di più* proposera 3 modes de consultation : le mode *Investigatore*, le mode *Girandulone*, a *mediateca*. Le premier consiste en un parcours de découverte sous forme d'énigmes impliquant la collecte d'indices dans diverses régions de la Corse, de la Sardaigne, de la Sicile et des Baléares : alternent ici les connaissances culturelles et linguistiques ; le second est une véritable invitation au voyage puisqu'il se propose, par le biais d'un document vidéo, de transporter l'utilisateur sur un voilier qui effectue le tour de chacune des îles parcourues dans le mode *investigateur* ; le troisième permet de retrouver chacun des documents constitutifs de *InCorsu di più* au sein d'une base de données agencée en quatre salons thématiques structurés de la façon suivante : *patrimoines sociaux*, *mutations modernes* et

contemporaines de la société, langue (productions littéraires, processus langagiers), occupation humaine du territoire.

### 5.1.2.1.3 La méthode *Podassi* : développer l'apprentissage individuel via internet

L'une des réponses possibles passe également par l'exploitation des nouvelles technologies, à travers le dispositif dit d'*e-learning*.

Une expérimentation est actuellement proposée, qui consiste en la mobilisation de la ressource du *podcasting*. Une équipe de l'université de Corse propose en effet de développer une méthode d'apprentissage personnel, *Podassi*, elle aussi ciblée sur les corsophones passifs. A la base de ce programme, leurs besoins et leurs difficultés spécifiques : trouver le temps nécessaire à cette pratique, dépasser l'insécurité linguistique et utiliser un outil efficace parce qu'adapté aux deux premiers points.

Dans un monde où le temps libre est rare, il a paru intéressant de rechercher des plages de « temps perdu », périodes où l'individu motivé peut pratiquer une immersion linguistique sans empiéter sur son temps de travail ni son temps social. Le transport est un exemple particulièrement intéressant. Les déplacements constituent ce « temps perdu » pouvant permettre une immersion linguistique. Le fait d'être seul dans son véhicule autorise de plus une oralisation sans complexe. Mais il existe d'autres activités comme le footing ou le ménage où le port d'un baladeur ne pose pas de problème. *Podassi* n'est pas une méthode pour apprendre le corse mais une méthode pour parler le corse : on connaît suffisamment la difficulté qu'ont de nombreux insulaires à oser prendre la parole dans leur langue. En voici les étapes principales :

- un enregistrement audio numérique est réalisé avec un Ipod (lecteur enregistreur numérique Apple). Il s'agit d'un récit, une scénarisation quelconque. La séquence dure entre 15 et 20 minutes et se déroule en différentes étapes :
- le locuteur lit le texte lentement
- le locuteur explique en corse le vocabulaire spécifique et les expressions idiomatiques
- l'auditeur répète des phrases du texte, répond aux questions liées au texte
- le locuteur lit le texte normalement (l'auditeur désormais comprend tout)

L'enregistrement est déposé sur un site de *podcasting*. Par un téléchargement automatique sur son baladeur, le candidat met à profit l'heure de voiture, de train, de footing, pour s'immerger dans un univers corsophone. L'hypothèse est qu'après une certaine pratique en solo, le corsophone passif vaincra ses craintes pour affronter l'échange en langue corse avec les autres.

### 5.1.2.2 Le tutorat

Produire une ou des méthodes constitue en soi un premier défi. Les diffuser et les faire connaître en est un autre. Pour le relever, il convient, d'une part, de bénéficier d'une politique éditoriale soutenue dans le temps et dans l'espace. D'autre part, il faut sans doute réfléchir à des modes spécifiques d'exploitation. Par exemple, les *Case di a lingua* (cf. infra) pourraient se voir confier, entre autres missions, une tâche de tutorat sur l'apprentissage de la langue, notamment à travers le suivi de la progression de l'apprenant sur *InCorsu* et *InCorsu di più* : un monitorat pourrait être ainsi assuré par des intervenants bénéficiant d'une habilitation *ad hoc*, étudiants titulaires d'une licence d'études corse ou d'un certificat de compétence en langues de niveau C1, sur la base du *Cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL)*. Il faut rappeler à ce sujet que l'Université de Corse commence à développer un diplôme de langue dans le cadre de ses curricula : ainsi offre-t-elle depuis l'année dernière une certification sur la base du niveau B2 du CECRL. Le même type de tâche pourrait être assumé par des professeurs de corse volontaires qui assureraient, lors de cours du soir, un suivi méthodique à partir de l'utilisation de ces outils. Moniteurs comme professeurs assumeraient cette responsabilité sous la forme d'une contractualisation comprenant les objectifs de la formation, sa durée, son évaluation, sa rétribution.

Ce principe du tutorat n'est cependant pas strictement lié à l'existence de telle ou telle méthode. Il vise ici à assurer la diffusion et l'utilisation pertinente d'outils existant ou en voie de finalisation. Mais il peut également se voir appliquer sur la base d'une réponse à un appel d'offres relatif à la formation d'un public adulte, en fonction d'un cahier des charges établi à l'avance et d'une proposition de formation relevant de la responsabilité de son (ses) auteur(s).

#### Le tutorat sur la conversation, les forums

D'autres modes de tutorat peuvent être envisagés *via* internet. Par exemple, l'aide à la compétence conversationnelle, par l'organisation de sessions de type forum, à des heures programmées et sur une liste de thèmes donnés à l'avance. On peut également penser à un système d'aide en ligne à l'apprentissage de l'écrit. Tutorat et aide en ligne pourraient d'ailleurs être assumés dans le cadre des *Case di a lingua*, en tant que missions spécifiques entrant dans le cahier des charges de celles-ci.

### 5.1.2.3 Créer un site dédié à l'apprentissage de la langue

Enfin il ne paraît pas inopportun de proposer la création d'un site internet<sup>8</sup> dédié à l'apprentissage de la langue. Ce site offrirait un apprentissage en fonction des niveaux de compétences du CECRL ; il permettrait de préparer les différentes étapes d'une certification dont l'université a entrepris la construction. Il s'adresserait donc à tous les niveaux : le postulant identifierait sa situation initiale en passant une évaluation prévue à cet effet sur le site, évaluation construite en fonction de l'échelle de compétence du CECRL. Il est à noter que les *Case di a lingua* et les établissements scolaires, université comprise, pourraient eux aussi jouer le rôle de sites d'accueil physiques pour les candidats à la certification.

---

## 5.2 L'intervention linguistique hors de l'école

---

Ici l'on quitte franchement le domaine de l'enseignement *stricto sensu*, qu'il s'agisse de l'école elle-même ou de la formation pour adultes. A ce sujet, le CS a organisé plusieurs journées thématiques: *la petite enfance, la vie littéraire, les loisirs et la jeunesse*. Une quatrième et dernière rencontre doit encore avoir lieu, spécifiquement dédiée au patrimoine

---

8 La question des TIC fait l'objet de l'*Annexe n° 1* en fin de document.

(le 28/12/06, à Pigna). Des débats et des contributions individuelles qu'il a pu recevoir, le CS a cru devoir extraire et formaliser les objectifs suivants :

- développer une action en faveur de la petite enfance
- favoriser la pratique bilingue dans les activités socio-éducatives
- transmettre le patrimoine culturel comme capital vivant
- renforcer la politique éditoriale

### **5.2.1 Développer une action en faveur de la petite enfance**

En la matière, l'action entreprise par la municipalité d'Ajaccio paraît avoir une portée dépassant largement le seul cadre local. C'est surtout son aspect global et systématique qui a retenu l'attention du CS. Elle bénéficie d'un suivi scientifique, en la personne du psychosociologue Jean Epstein, qui se déclare favorable au bilinguisme précoce en raison de ses bénéfices cognitifs et affectifs. Elle repose sur une action suivie de formation des personnels. Elle concerne l'accueil en crèche et celui, plus ponctuel, du multi-accueil. Elle s'appuie sur une sensibilisation des parents au phénomène du bilinguisme. Enfin, en matière d'activités langagières, elle privilégie le développement global de l'enfant à partir d'activités ludiques dans lesquelles les langues interviennent en tant que moyens et non en tant que fins. L'enfant n'est pas ici pour apprendre spécifiquement la langue mais pour qu'on l'aide à grandir en ayant, entre autres, recours à cette ressource.

Fort de ces constats, le CS croit devoir formuler les propositions suivantes :

- promouvoir une généralisation du bilinguisme dans l'accueil de la petite enfance, qu'il s'agisse des crèches ou du multi-accueil, sur l'ensemble du territoire de l'île ; dans un premier temps, la stratégie d'expansion devrait reposer sur le principe d'un volontariat à mobiliser activement par les différentes collectivités.
- considérer le bilinguisme comme un moyen de communication avec les enfants mais aussi au sein du personnel : en effet l'enfant fait vite le tri entre la fonctionnalité des deux langues de communication en usage, suivant leur emploi réel en sa présence. Il faut donc viser à la généralisation de l'expression en corse.
- engager une action de formation globale auprès des personnels concernés. Le CNFPT, Centre National de Fonction publique Territoriale, prépare les personnels aux concours de recrutement et assure leur formation continue. Il paraît opportun de réintroduire une épreuve optionnelle de langue corse dans le cadre des concours d'accès à la fonction publique territoriale locale (catégories A, B et C) : une première expérience, éphémère, ayant eu lieu en 2003 dans le cadre du recrutement des attachés de la Région, sa réitération



et sa pérennisation seraient éminemment souhaitables. Le CS préconise en outre la passation d'une convention avec cet organisme, relative à la formation en amont et en aval du ou des concours concernés. Cette convention prévoira l'enregistrement effectif d'une compétence linguistique, en fonction du CECRL, dans l'offre de formation de l'organisme. Cette compétence pourra toutefois être acquise de façon individuelle, au moyen de la certification de langue, niveau B1, pour peu que la candidate en apporte la justification. Le CS suggère le recours éventuel, en cas de difficulté normative, à l'article 4424-2-II de la loi du 22 janvier 2002.

### **5.2.2 Favoriser la pratique bilingue dans les activités socio-éducatives**

Il s'agit ici de s'adresser à l'enfant d'âge scolaire et à l'adolescent. La conscience de soi et d'autrui caractéristique de cet âge de la vie s'accompagne d'une perception fine, quoique non formulée, de la présence et de l'usage des langues. Si le corse est notamment utilisé à l'école, fortement dans l'enseignement bilingue, quelle est sa fonctionnalité en dehors de la salle de classe ? Sans quitter l'école elle-même, on peinera souvent à saisir des dialogues spontanés dans la cour de récréation, alors que peuvent exister de réelles compétences. Ce paradoxe n'est pourtant qu'apparent : l'école, ou plutôt le cours de langue ou en langue, sert de lieu de vie quasi exclusif à l'utilisation juvénile du corse. En effet, pour une majorité de jeunes gens, aujourd'hui, la langue, on l'apprend à l'école. L'enquête réalisée par l'INSEE, dans son numéro de novembre 2005, confirme ce fait à travers l'opinion des collégiens : 74% d'entre eux partagent cette idée. On peut considérer que ce point de vue fait écho, de façon inversée, à celui qui prévalait dans l'opinion publique voici plus de vingt ans : il consistait à affirmer que seule la rue apportait la compétence linguistique. On semble être passé, dans l'opinion de la jeunesse et dans un laps de temps relativement court, à un point de vue radicalement opposé à celui des générations plus âgées, qu'il conviendrait sans doute de sonder de façon plus scientifique. On peut donc conclure qu'en faisant le choix d'une installation massive et quasi unique de la langue dans le champ scolaire, on a concouru à donner, sans l'avoir vraiment désiré, une image strictement disciplinaire, ou au mieux scolaire, de son existence.

Comment, sans renoncer à cet acquis important, faire retourner la langue dans la rue aujourd'hui ? En investissant de façon résolue dans l'espace des loisirs et des activités socio-éducatives, choix stratégique dont nous a fait part notre collaborateur Alun Davies pour le Pays de Galles. Le sport y représente un domaine d'investissement fort important.

Deux voies semblent possibles : soit, consécutivement à l'obtention du diplôme adéquat, BAFA, voire BFAD, et le brevet d'Etat d'éducateur sportif avec la prise en compte de la

certification de langue, niveau B2. Soit en incluant la reconnaissance d'une compétence linguistique dans la préparation aux diplômes. Dans le cas du BAFA, par exemple, la langue bretonne est prise en compte dans la formation avec le soutien du Conseil général du Finistère et de la Direction régionale de la jeunesse et des sports.

Un autre mode d'intervention consiste à financer de façon spécifique des activités de loisirs menées en langue corse dans le cadre des Contrats Educatifs Locaux (CEL), que celles-ci concernent la langue ou son utilisation en tant qu'outil.

Enfin, un fonds spécifique de subvention peut être prévu à destination des associations agissant particulièrement dans le domaine de la langue, si elles ont fait la preuve qu'elles l'utilisent effectivement et de manière massive avec les enfants dont elles assurent l'accueil. Comme les lignes budgétaires prévues à cet effet par le conseil général du Finistère, le conseil des Baléares et diverses initiatives signalées dans d'autres situations, les incitations sont nombreuses.

Pour l'ensemble de ces mesures, plutôt que de procéder au coup par coup, sans doute serait-il bon de mettre en place un plan pluri-annuel, doté d'objectifs précis et évaluables. D'autre part, le ciblage d'une région particulière pourrait faire l'objet d'un suivi en termes de construction d'un projet socio-éducatif, de réalisation de celui-ci et d'analyse de l'évolution des comportements langagiers des enfants ayant bénéficié d'un tel programme.

### **5.2.3 Transmettre le patrimoine culturel comme capital vivant**

Le patrimoine doit être considéré comme un capital vivant, non comme la simple transmission d'un contenu de connaissances mythifiées et dépourvues de pertinence dans la réalité actuelle. Il s'agit d'un ensemble disponible de ressources dont la dynamique procède à la fois de son enracinement dans le passé et de sa capacité à générer des valeurs de référence pour le présent et l'avenir. C'est pourquoi le CS propose de distinguer deux types d'action qui parfois se rejoignent mais qu'il choisit de disjoindre pour la clarté de l'exposé :

- les actions tournées vers le patrimoine hérité
- les actions tournées vers la création.

#### **5.2.3.1 Les actions tournées vers le patrimoine hérité**

##### **5.2.3.1.1 BDLC et Musée de la Corse : mettre en place un partenariat**

Le CS enregistre la proposition formulée par la Banque de Données Langue Corse (BDLC) sur la base d'un constat : la BDLC et le Musée de la Corse poursuivent des objectifs comparables. Cette proposition vise à établir des connexions entre les collections des uns et

des autres, à mutualiser les moyens en matière de conservation et de mise à disposition du public et à optimiser les ressources humaines disponibles en créant une dynamique de collaboration.

La BDLC rassemble et organise, sur un ensemble de supports multimédias, des matériaux issus de collectes sur le terrain corse au cours des 25 dernières années. Elle en propose des analyses et des traitements divers, du dictionnaire à l'Atlas et à la Banque de textes. Que l'on considère la matière ethnolinguistique ou le lexique, une production de mémoire vivante se trouve ainsi consignée dans la BDLC. Or la parole circulante excède bien souvent le carcan d'un lexique fini, et chaque nouvelle collecte livre son lot de « nouveautés », à ne pas confondre avec néologisme. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, le recueil *purcelli è maghjali* (collection *Detti è usi di paesi*, Editions Alain Piazzola, 2006) présente plusieurs mots techniques, relatifs au travail de la charcuterie, qui ne figurent dans aucun dictionnaire.

Ces collectes devraient être poursuivies, et les matériaux qu'elles livrent traités conjointement dans le cadre BDLC et dans le cadre du Musée. Ce partenariat faciliterait la mise en connexion de fonds jusqu'ici juxtaposés, par exemple le lexique de la BDLC et le

fonds Doazan. Cette collaboration pourrait donner lieu à des produits multimédias consultables sur site ou en ligne et à des publications sous forme d'extraits aussi bien livres (collection *Detti è usi di paesi*) que CD-Rom (comme *Mare è Pesca*).

#### **5.2.3.1. Contes et légendes populaires : traiter et diffuser un corpus**

Ces instruments existent déjà dans une certaine mesure en direction des scolaires à travers l'accueil au sein des centres de séjour bilingues<sup>9</sup>. Mais il convient de leur donner davantage d'ampleur. Ainsi pourrait-on s'intéresser au fonds de contes et légendes populaires en procédant au recensement d'un corpus ; en le traitant, l'imprimant et le diffusant auprès de la population (bibliothèques publiques) ; en le valorisant au moyen de création dramatiques et/ou audiovisuelles ; en assurant la diffusion théâtrale auprès du jeune public ; en lançant un concours auprès des écoles, dont le but serait la collecte de telles ressources (différents concours, programmés dans le temps, pourraient d'ailleurs être consacrés à d'autres ressources ethnographiques : habitat, outillage, cuisine, us et coutumes).

---

<sup>9</sup> A ce sujet, le PRDF propose d'ouvrir deux nouveaux centres de séjour en Corse-du-Sud, cf. action 1.4.III, p. 19

### 5.2.3.1.3 Les musées : l'accueil en langue corse des scolaires

Les musées ne manquent pas en Corse : s'y pose le problème d'un accueil adapté des enfants des écoles bilingues. L'exemple du musée de Cervioni, qui a su surmonter cette difficulté, mérite d'être généralisé. A la suite de nombreuses initiatives associatives, le Musée de la Corse, à Corti, a pu jouer un rôle précurseur : par la présentation bilingue de ses collections, par la qualité du fonds sonore déposé en sa phonothèque et qui mériterait sans doute une meilleure valorisation. Il serait aussi possible de créer des ateliers de chant, musique et danse traditionnelles, par exemple en s'inspirant des pratiques du groupe *Diana di l'Alba* ou encore de l'école de chant de Natale Luciani. Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler l'existence de A Casa musicale, du Centre d'art polyphonique et du Centre de Musiques Traditionnelles de Corse qui assurent déjà la promotion et la formation artistiques dans les domaines du chant et de la danse traditionnelle. Ces structures permettent en effet de relayer et nourrir les multiples initiatives nées du terreau associatif.

### 5.2.3.1.4 Les fêtes traditionnelles : le soutien aux associations

Il serait souhaitable de soutenir financièrement les associations et collectivités qui cherchent à se réapproprier des fêtes traditionnelles, dont la *Santu Andria* constitue un bon exemple, dans le respect du principe de laïcité.

### 5.2.3.1.5 L'art du *cuntrastu* : enseigner le *Chjama è rispondi*

L'art du *cuntrastu*, ou chant à *chjama è rispondi*, constitue sans doute avec le *vociaru* (ou *ballata*) l'expression la plus achevée de la culture populaire dans le domaine vocal. Il s'agit en effet de composer spontanément, dans une forme mélodique et poétique fixe, une répartie souriante et mordante, voire cinglante ou parfois plus, à l'attaque d'un adversaire/partenaire. Des siècles d'usage ont codifié et poli la maîtrise de cette forme de création. Celle-ci, malheureusement, risque de venir à s'éteindre si l'on n'y prend garde. La *Casa musicale* de Pigna accueille depuis de nombreuses années nos poètes improvisateurs : malgré le succès des soirées qu'y organisent ses responsables, on peut malheureusement constater que le renouvellement des générations de chanteurs pose un problème préoccupant, nonobstant la qualité des poètes les plus jeunes.

La dernière des journées thématiques organisées dans le cadre des travaux du CS a été consacrée au *Chjama è rispondi* et plus généralement à la capacité d'improviser. Les participants se sont interrogés sur leur conservation et leur transmission. L'association *Falce* avait invité à Pigna l'universitaire Felip Munar, originaire de l'île de Majorque et coordinateur du Festival International d'Improvisation. Celui-ci était accompagné de poètes qui ont su montrer l'originalité de leur talent. M. Munar a pu expliquer comment, au

Pays Basque espagnol puis aux Baléares, avait été mise en place une politique de soutien à l'enseignement de l'improvisation populaire auprès des jeunes générations. Dans les deux cas, il s'agit bien d'une proposition éducative. Cela signifie qu'elle passe par le canal scolaire, mais selon deux modalités différentes : intégration pleine au curriculum au Pays Basque, en tant que discipline obligatoire pour tous les élèves ; initiation culturelle dans les classes du premier et second degrés à Majorque, sur la base du volontariat des établissements et de leurs enseignants. Le tout dans un contexte d'enseignement bilingue généralisé : on ne peut en effet envisager de développer une sensibilité créative de l'improvisation que si un enseignement linguistique formel, aux bases conceptuelles solides, est pleinement assuré. A Majorque, les résultats enregistrés semblent très favorables : de jeunes poètes ont pu émerger depuis une quinzaine d'années, le nombre d'improvisateurs augmentant notablement, mais aussi, avec eux, le public qui goûte et apprécie la joute poétique. Au Pays basque, les fêtes de l'improvisation réunissent des foules impressionnantes.

Le CS propose donc qu'à l'instar des expériences relatées soit mis en place un enseignement du *chjama è rispondi* et de l'improvisation<sup>10</sup>. Et ce dans le respect de trois principes :

- l'animation culturelle dans le cadre éducatif : la proposition majorquine paraît la plus appropriée à la situation locale, compte tenu des possibilités existantes ; c'est pourquoi le CS préconise une action sous forme d'ateliers culturels
- l'expérimentation : on ne peut penser à généraliser qu'un processus dont on maîtrise les tenants et les aboutissants ; c'est pourquoi il paraît judicieux de proposer une démarche de type expérimental s'appuyant sur un travail effectué dans un nombre limité d'écoles : une classe de LV2 de lycée, une (des) classes bilingues de fin de cursus primaire et de collège.

---

10 En cela, il s'inscrit dans la logique des propositions d'action inscrites dans le *Cahier n° 5* du PRDF, « *Lingua è cultura corsa* », au titre des actions I.IV.1 « Développer les actions artistiques en milieu scolaire » (p. 18), I.IV.2 « Développer l'information des parents et du grand public » (ibid.) et II.II.3 Intégrer l'adaptation des programmes dans la formation initiale des professeurs des écoles et des professeurs au sein de chaque discipline » (p. 21).

- le développement d'une double compétence : l'intérêt grandissant des Majorquins pour l'art de l'improvisation, sans parler de celui des Basques, correspond à un choix stratégique opéré en amont par les formateurs ; en initiant un large public aux techniques de l'improvisation poétique, on réalise une acculturation globale : d'un côté, la démarche suscite à la longue l'émergence de nombreux jeunes poètes, de l'autre elle développe un auditoire averti, capable de partager et de propager une sensibilité à un authentique phénomène identitaire.

Pour aider rapidement à la mise en place d'une telle expérience, le CS propose la constitution d'un groupe de travail composé de poètes, de spécialistes, d'enseignants du premier et du second degrés, professeurs des écoles bilingues et professeurs de langue et culture corses volontaires.

Enfin, il préconise de réfléchir aux initiatives suivantes :

- soutenir le groupe de travail par des échanges internationaux avec les régions les plus avancées dans le cadre du dispositif EURIMED. (voir infra, 5.2.3.5)
- proposer des contenus de formation adaptés dans le cadre de la formation universitaire (université et IUFM)
- soutenir la conception et la réalisation télévisuelles d'une série d'émissions pédagogiques dédiées à l'art du *cuntrastu* : la solution pouvant passer par la télévision régionale ou par une télévision locale, opportunité existant dans la région d'implantation de la *Casa musicale*.

### **5.2.3.2 Les actions tournées vers la création**

Le CS choisit ici de distinguer trois domaines :

- la bibliothèque de langue corse
- la création
- la dynamisation littéraire.

### **5.2.3.3 La bibliothèque de langue corse : créer une collection DVD/livres comprenant des animations sur des sujets patrimoniaux**

L'action nécessaire à la transmission du patrimoine qu'il est convenu de nommer aussi « culture traditionnelle » doit s'accompagner d'une réflexion sur la portée actuelle des contenus référentiels de ce type. Il convient en effet de les transmettre dans le contexte qui permet d'en apprécier la valeur actuelle, en évitant nostalgie, idéalisation et ethnocentrisme. Ils seront donc présentés et situés dans l'environnement qui est



majoritairement le leur aujourd'hui, dans l'expression littéraire et les ressources liées à l'exploitation du tourisme et des produits régionaux.

On développera, pour ce faire, une anthologie multimédiale axée sur la culture traditionnelle : « *Literatura è tradizione* » offrira un choix de textes littéraires mettant en scène les us et coutumes, activités et rituels référant aux communautés traditionnelles de la Corse. Ces pages patrimoniales proposées en version plurilingue (corse, français, anglais, italien). A propos de *Dopu cena* d'Antoni Trojani, il existe actuellement un projet avancé qui pourrait servir de premier appui pour la réalisation de l'anthologie.

Outre cette version plurilingue, ces textes proposeront aussi, sur certains segments significatifs, des fenêtres ouvrant sur des séquences vidéo et audio traitant de ces thèmes. En outre pourront être associés des scénarios didactiques pour en approfondir la connaissance : définitions de mots, lexiques spécialisés, monographies. Le rythme de production peut être évalué à un DVD par an.

Ce fonds à créer devra être mis en réseau, le moment venu, avec la future Bibliothèque de Corse, pourvue d'une double vocation : numérique (portail d'accès à l'ensemble des ouvrages sur la Corse et en langue corse, sous format numérique) et patrimoniale (acquisition et gestion de fonds voués à la dispersion dans le monde entier, voire à la disparition).

#### **5.2.3.4 La création : faire évoluer une politique de promotion**

Le prix de l'Assemblée de Corse existe déjà : il enregistre une œuvre produite à l'initiative de son auteur, sur un thème de son choix. Le CS propose la création d'un concours de littérature de jeunesse, à destination du public scolaire, enfant et/ou adolescent. Ce concours devrait avoir lieu selon une périodicité régulière (par exemple tous les trois ans). L'édition de l'ouvrage sélectionné, sa promotion, devrait être assurée avant le lancement du concours suivant.

Des concours de nouvelles littéraires existent. Ils pourraient faire l'objet du même type d'institutionnalisation, selon le même rythme et avec un calendrier similaire de production.

Dans le domaine de la création, si poésie et roman connaissent un essor relatif depuis quelques années, le théâtre –plus précisément des créations originales en langue corse– semble un genre plus mal loti. Le CS propose donc de lancer un appel à des auteurs pour une écriture théâtrale. Pour cela ils pourraient, dans un premier temps, présenter simplement un synopsis. Un jury –composé en majorité d'acteurs et de metteurs en scène–

déciderait du texte retenu. A charge pour l'auteur d'écrire la pièce de théâtre en six mois par exemple. Cette pièce constituant une commande effective de la part de la CTC lui serait rétribuée. Elle serait alors à la disposition des troupes de théâtre. Cette opération pouvant être renouvelée tous les deux ans si elle intéressait les troupes travaillant aussi sur la langue corse.

Dans le domaine du théâtre, nous renvoyons aussi à la proposition de *A Casa U Teatrinu* (cf.infra, 6.4.2.3)

La création d'un portail internet dédié à la littérature corse apparaît également opportune, à l'exemple de ce que propose la revue électronique [transcript.org](http://transcript.org) consacrée à la littérature européenne. Sur ce portail on pourrait ainsi découvrir des textes à lire, à entendre, textes locaux et venus d'autres littératures via la traduction, à l'image de ce que pratique la revue *Bonanova*.

Enfin le développement d'ateliers locaux de création, qui constituent un moyen démocratique de mettre l'écriture littéraire à la disposition du public, paraît à soutenir, à la lumière des expériences positives qui sont actuellement menées. Les *Case di a lingua* pourraient d'ailleurs constituer les lieux d'accueil idoines pour la création littéraire.

Mais il est également à noter que la création musicale pourrait bénéficier d'une politique de soutien : par la création d'un prix de la chanson corse, par la promotion annuelle ou biennale d'un projet déposé par un groupe ou un individu et par le soutien à la diffusion de la musique corse au moyen d'un site internet recensant systématiquement l'ensemble de la production passée et actuelle et permettant d'accéder aux distributeurs d'œuvres et/ou aux moyens de diffusion de celles-ci.

#### **5.2.3.5 La dynamisation littéraire : sensibiliser la jeunesse à la création**

Au titre du renforcement des dispositifs en place ou à créer, voici quelques suggestions supplémentaires, spécifiquement tournées vers la jeunesse :

- la création d'un concours scolaire de traduction littéraire : il pourrait être organisé dans les collèges et les lycées. Il viserait à présenter des traductions de textes littéraires succincts à partir d'une des langues de l'Union Européenne vers le corse. Ce concours offrirait un moyen aisé de faire lire et traduire des textes en langue étrangère à un grand nombre de jeunes et de mettre en valeur la littérature d'autres régions d'Europe dans les écoles de Corse

- la semaine des lectures croisées : à la faveur d'un programme d'animations associant médias, écoles, bibliothèques et associations, un effort de promotion de la lecture des

œuvres corses liées à la présentation des littératures européennes, avec chaque année, le choix d'une littérature européenne déclarée partenaire de la littérature corse

- le programme de soutien audiovisuel à la littérature : la familiarité du public avec la culture d'une région ou d'un pays donnés se fait souvent par l'intermédiaire de la télévision et du cinéma ; la littérature de cette région ou de ce pays profite la plupart du temps de cette réputation initiée par les arts visuels. Le programme de soutien audiovisuel à la littérature pourrait apporter une assistance aux éditeurs souhaitant associer une œuvre littéraire à un support filmique, à une émission ou à un feuilleton télévisé

- la mise en place de bourses « des langues pour les traducteurs » : la complexité linguistique requiert des mécanismes permettant de couvrir de manière suffisante les besoins en matière de traduction littéraire dans les combinaisons de langues potentielles souhaitables pour la Corse et sa littérature. Pour qu'un texte soit traduit de la langue A dans la langue B, on doit pouvoir trouver des traducteurs possédant les compétences linguistiques nécessaires sans abuser du recours aux langues à grande diffusion comme langues "relais" ou langues "filtres". On peut y parvenir en utilisant les opportunités des contacts et des programmes de coopération inter-régionale de type « INTERREG » ou de groupements inter-régionaux tels que celui des îles de la Méditerranée occidentale (IMEDOC, créé en 1995, devenu EURIMED en 2004) et en mettant à profit le développement des séjours d'étudiants étrangers à l'Université de Corse. Ce serait un véritable engagement en faveur de la diversité linguistique et culturelle et un moyen sûr de limiter, dans la traduction, les représentations inexactes et les erreurs

- l'aide à la traduction : il conviendrait de mettre en place un programme consistant non seulement à fournir une aide financière spécifique couvrant tous les aspects d'un projet (production, traduction et commercialisation) mais surtout pouvant s'étendre sur une période triennale et financer plusieurs ouvrages de manière à ôter à la traduction tout caractère exceptionnel et aider au lancement de collections, affermissant les choix éditoriaux et l'image des éditeurs corses en la matière.

#### **5.2.4 Renforcer la politique éditoriale**

En matière de production livresque, audiovisuelle et multimédia, il paraît souhaitable de renforcer les collaborations éditoriales. Cela peut se faire, d'une part, par l'augmentation des volumes financiers destinés à la promotion du corse à travers l'édition privée. Cela

devrait également passer par une augmentation du potentiel financier et d'ingénierie du CRDP de Corse, partenaire de la Collectivité en matière d'ouvrages scolaires.

Le CRDP se trouve en effet au cœur de la politique éditoriale en matière de didactique du corse et du bilinguisme. Ainsi, pour les sections bilingues, l'objectif assigné par la convention Etat-CTC d'avoir couvert en 2006 l'intégralité du niveau primaire en mathématiques et du niveau secondaire en mathématiques et en histoire-géographie ne peut être atteint, en raison de l'ampleur de la tâche par rapport aux moyens disponibles chez l'éditeur. De plus, le PRDF assigne un nouvel objectif : produire des manuels dédiés à l'adaptation des programmes, pour l'école, le collège et le lycée<sup>11</sup>.

A ce programme de publications scolaires il faut ajouter d'une part la production d'ouvrages dans le cadre de l'enseignement extensif de la langue : la plupart des manuels ont plusieurs années d'existence, ce qui suppose le renouvellement d'une matière qui, quelle que soit sa qualité, n'échappe pas à l'usure du temps. D'autre part, on doit tenir compte de la nécessité de produire des outils ludiques destinés à la jeunesse, de diverse nature. Outre le nécessaire recensement de l'existant, sans doute faut-il lancer un (des)

---

11 action II.II.2, p. 21

concours spécifiquement dédié(s) à cette fin, sous la forme d'appels d'offres, selon une régularité à définir en termes d'échéances de production, de délibération et d'édition.

Enfin il est certain que l'officialisation de la langue induirait une participation de l'Etat nettement plus conséquente, comme indiqué dans le cas du Val di Fassa (cf. supra), et qui ne se limiterait plus à la seule dotation financière des ouvrages commandités. A tout le moins, le CS suggère d'avoir recours à l'article 4424-2-II de la loi du 22 janvier 2002 : pour, d'une part, aider l'éditeur et partenaire institutionnel, d'autre part, solliciter la création d'un second poste de chargé d'études et d'au moins un demi-poste de développeur de site internet. En effet, un site internet dédié aux outils didactiques fait à l'heure actuelle cruellement défaut : ainsi, dans le premier degré, où la production apparaît importante, les concepteurs souffrent-ils d'une extrême lenteur de la vulgarisation de leurs travaux, de la conception à la réalisation effective les délais sont très –trop- longs.

---

### **5.3 L'intervention linguistique en direction des parents**

---

Le CS a choisi de préconiser une attitude volontariste auprès des familles : « l'intervention linguistique ». En cela, il s'inscrit dans une politique de promotion initiée par la CTC elle-même, notamment avec la publication du livret *Imparemu u corsu* ainsi que les visites effectuées dans les établissements en début d'année scolaire par MM. Santini, président de l'Exécutif, et Giorgi, conseiller exécutif en charge de la LCC. Cette démarche revêt une importance particulière, notamment en ce qui concerne les parents de l'enseignement bilingue, en raison de la fracture culturelle dont on a évoqué les fondements (cf. paragraphe b.1). Bien entendu, si elle les concerne directement, elle ne les vise pas seulement. Car c'est bien à tous les parents sans exception que l'on doit s'adresser.

Les objectifs proposés sont les suivants :

- sensibiliser les familles aux avantages du bilinguisme
- organiser des campagnes médiatiques
- offrir aux parents d'élèves les moyens de se former à la langue
- développer les pratiques intergénérationnelles.

#### **5.3.1 Sensibiliser les familles aux avantages du bilinguisme**

La sensibilisation des familles aux avantages du bilinguisme passe tout d'abord par une première action originale. Elle s'adresse en effet aux futurs parents (et grands-parents).

Le CS a étudié avec intérêt les informations présentées par M. Davies, relatives à la sensibilisation des futurs parents au Pays de Galles. En effet, une politique est depuis peu

conduite en direction des familles dans le cadre de la revitalisation du gallois, grâce à un programme intitulé Twf (« grandir »). Ses objectifs sont les suivants :

- faire porter le message sur les avantages du bilinguisme par l'intermédiaire du travail normal des sages-femmes et des infirmières PMI
- amener les parents, les futurs parents et le grand public à prendre conscience des avantages du bilinguisme.
- changer les représentations sur la langue dans le but d'augmenter le nombre d'enfants parlant gallois à la maison.

Pour la première fois on s'est adressé aux parents et aux familles avec des messages forts, convaincants, en vue de changer leur pratique linguistique avec leurs enfants et au foyer. Grâce au programme, un très large public a reçu l'information sur les bénéfices du bilinguisme, à travers les discussions avec les sages-femmes et les infirmières PMI, les interventions dans les cours pour femmes enceintes, et les associations de parents. Les agents du programme travaillent aussi à fournir concrètement aux parents les moyens de prendre confiance dans leur pratique de la langue et à prévoir la formation des jeunes enfants et des parents à travers diverses actions...

L'objectif stratégique principal est d'augmenter le nombre d'enfants parlant gallois à la maison. De nombreux exemples prouvent que Twf contribue valablement non seulement à cette finalité, mais aussi à celle plus large d'aider les familles à faire leur choix, et ce quelle que soit leur histoire personnelle du point de vue linguistique.

Le CS préconise donc de s'inspirer très largement de cette initiative telle quelle, une fois procédé à l'étude de sa faisabilité. Cela passe par la formation des personnels de la PMI, y compris par le recrutement de personnes bilingues, soit qu'elles accèdent à cette capacité par le biais d'un concours de recrutement, sous la responsabilité du CNFPT, soit qu'elles puissent attester la possession d'une certification de langue relevant du CECRL, par exemple le niveau B2. Ici encore le CS suggère le recours éventuel, en cas de difficulté normative, à l'article 4424-2-II de la loi du 22 janvier 2002. Les actions à mener peuvent être reprises à l'identique, à une nuance près : étant donné l'état de la langue, il convient de sensibiliser également la génération des grands-parents. Les cours pour adultes préconisés dans le programme gallois peuvent se faire dans le cadre du tutorat, tel que défini dans le paragraphe b.2 : ici la pratique conversationnelle apparaît singulièrement importante en termes de besoins ciblés.

### **5.3.2 Organiser des campagnes médiatiques**

Autre initiative à prendre en matière d'intervention linguistique, la décision d'initier des campagnes médiatiques en direction de la population adulte dans son ensemble.

Le CS estime utile d'investir dans une campagne médiatique par rapport à la langue corse, avec des produits (des spots) professionnels qui auraient pour cible :

- la mise en valeur des actions de qualité dans des écoles bilingues (et d'autres contextes d'enseignement). La société corse n'est pas suffisamment au courant de ce qui se passe dans les écoles bilingues, du processus de développement linguistique bilingue, des multiples registres (scolaires, vernaculaires, oraux, écrits) acquis en corse, et de ce qu'on peut raisonnablement attendre de l'école quand il n'y a pas une pratique robuste du corse dans la vie extrascolaire. Il s'agirait de montrer les compétences réelles qui s'y développent : compétences linguistiques en corse et en français, à l'oral et à l'écrit, compétences métalinguistiques, compétences disciplinaires en corse ; de rendre compte de témoignages de parents (corsophones et non-corsophones, corses et non-corses)<sup>12</sup>, par rapport à leurs attentes, leurs craintes, les résultats qu'ils ont vus, etc. Il serait surtout utile

---

12 comme dans le film présenté par la ville d'Ajaccio dans le film dédié à la petite enfance

de trouver des parents dont les enfants ont suivi un cursus complet, afin de montrer comment les compétences se développent sur le plus long terme.

- la mise en scène des pratiques linguistiques, des attitudes et des comportements sociolinguistiques -surtout s'agissant des enfants et des jeunes- et leurs conséquences (positives/négatives) pour la transmission et la vitalité du corse : exemples d'usage du corse entre jeunes, et entre générations ; diversité dans la pratique du corse, y compris la diversité dialectale, l'alternance des codes, les mélanges de variétés du corse et une diversité de niveaux de compétence ; récits de vie qui racontent comment les gens ont acquis le corse ; les difficultés et les bénéfices liés à cet apprentissage ; mises en scène des comportements qui rendent cet apprentissage difficile : ainsi le purisme ou condescendance vis-à-vis du « corse appris ».

On a besoin d'un documentaire de très haute qualité sur le corse, d'un point de vue linguistique et sociolinguistique. Le film *Bisognu di tè*, d'André Waksman, constitue en la matière une excellente introduction : on devrait pouvoir en organiser sa présentation sur FR3, à une heure de grande écoute, dans le cadre d'une soirée thématique alliant débat, demandes téléphoniques et par courrier électronique du public ; une série de projections et de débats pourraient suivre. Alexandra Jaffe, sociolinguiste, signale qu'il existe deux très bons modèles en anglais : le documentaire de 3 heures « Do you speak American ? » (Parlez-vous Américain ?) diffusé sur la télé, vendu sur DVD, et accompagné par un site web interactif où il y a des extraits, des clips, des sondages, des documents pour enseignants, des textes d'experts etc. Un autre projet radiophonique récent de ce genre en Angleterre s'appelle « Voices » (Voix). On a procédé à un très grand nombre d'enregistrements des gens de toutes catégories ethniques, socioéconomiques -et de toutes les régions du Royaume Uni. Cet ensemble documentaire a été diffusé sur les ondes sur une période d'un an, ainsi que des entretiens avec des dialectologues et des sociolinguistes. On a développé aussi un très bon site web, avec une carte dialectale qui permet aux lecteurs d'écouter des locuteurs parlant entre eux (le contenu de ces conversations est également engageant) en cliquant sur un point.

Enfin un jeu télévisuel pourrait être organisé, qui concernerait la langue et la culture. Un modèle de base pourrait être la *Ghjustra paisana* radiophonique, qui connut à son époque un indéniable succès. Il pourrait concerner d'un côté les adultes, de l'autre les élèves : la pratique de la langue, la connaissance culturelle seraient ainsi abordées de façon ludique et incitative. Bien entendu, les prix seraient plutôt modestes car ils interviendraient plutôt en tant que stimulants que comme finalité unique. Ce jeu pourrait être financé par des entreprises.



### 5.3.3 Offrir aux parents d'élèves les moyens de se former à la langue

On a déjà abordé cette question dans le cadre du tutorat. Le principe de l'accompagnement par un tuteur paraît devoir être retenu, que celui-ci soit un étudiant ayant le rôle de moniteur ou bien un enseignant, professeur ou professeur des écoles. L'apprentissage sur le site scolaire lui-même paraît intéressant, de même que la nécessité de tenir les parents des écoles bilingues au courant des pratiques que l'on y développe avec leurs enfants. Dans certains modules, on pourrait également associer des lycéens, voire des collégiens et même des écoliers avancés, aux activités des parents. Il est à noter qu'une *Casa di a lingua* peut remplir le même rôle d'accueil.

En général, ce serait une façon de valoriser dans la société l'acte d'apprendre le corse et de montrer que cet apprentissage peut se faire à tout moment dans la vie.

Par rapport à la formation des parents, cependant, il faut reconnaître qu'il est très difficile de faire quelque chose de sérieux hors des heures de travail quand le produit est valorisé surtout sur le plan culturel, social et personnel. Souvent les cours de corse pour parents/adultes, bien que valorisant sur le plan culturel, ne font que familiariser les participants avec la langue et n'engagent que peu de gens. On peut prendre comme modèle l'entretien physique (fitness) : seule une minorité des gens qui travaillent s'auto-motive, mais quand une entreprise intègre l'activité physique dans le temps de travail, beaucoup de monde en profite.

Ce qui signifie qu'il faudrait songer à d'autres formes de promotion du corse auprès des adultes :

- en subventionnant l'apprentissage du corse pendant le temps de travail
- en développant la certification en langue, contribuant ainsi à développer la valorisation du corse sur le marché du travail
- en ne mettant pas uniquement l'accent sur l'acquisition des compétences linguistiques de la part des parents, mais en tentant plutôt de traiter la question de la rupture générationnelle, comme indiqué plus haut.

### 5.3.4 Développer les pratiques intergénérationnelles

#### 5.3.4.1 Les propositions de l'objectif n° 1 : une approche transversale

Le développement des pratiques intergénérationnelles est un argument sur lequel beaucoup sont revenus au cours des travaux du CS. La rupture du lien linguistique unissant les générations est en général ressentie comme un manque, voire comme une blessure inguérissable. Sur cette question, le linguiste américain Joshua Fishman propose une

analyse de l'étiollement des langues minorées à travers une échelle sociolinguistique à huit degrés qu'il convient maintenant de présenter :

- l'étape numéro 8 vise à doter la langue d'une forme normalisée. Cette étape peut être considérée aussi comme franchie, même si plusieurs orthographes sont encore en compétition.
- l'étape numéro 7 suppose la mobilisation des couches de la population qui ont encore une pratique spontanée de la langue et qui appartiennent généralement aux tranches d'âge les plus élevées, autrement dit les personnes qui ne sont plus en âge de procréer.
- l'étape numéro 6 consiste à assurer la transmission entre les générations. C'est pour son auteur celle de la « transmission auto-entretenu ». Elle consiste à créer des noyaux linguistiques qui assureront naturellement la transmission intergénérationnelle de la langue, en partant de la famille, en s'étendant au voisinage et à une communauté au sens plus large.
- l'étape numéro 5 voit la mise en place d'un enseignement non-formel de la langue aux enfants et aux adultes, en dehors de tout cadre officiel. Ceci permet à cet enseignement de

rester peu onéreux et d'échapper aux entraves diverses et aux contraintes administratives inhérentes à toute forme d'enseignement public.

- l'étape numéro 4 permet de remettre l'enseignement de la langue menacée entre les mains de l'Etat, soit dans des écoles qui fassent une place spéciale à l'enseignement de cette langue, ce qui correspond aux écoles dites bilingues de l'Education Nationale, soit dans des écoles où les méthodes pédagogiques et le fonctionnement général restent la responsabilité de l'ethnie minoritaire (cas des écoles *Diwan* bretonnes, des *Calendretas* occitanes et catalanes et des *Ikastolaks* basques).

- l'étape numéro 3 signale la pénétration dans le monde du travail situé en dehors de la sphère proprement communautaire.

- l'étape numéro 2 permet d'amener la langue dans les domaines de l'administration qui sont en contact avec le public et les médias de proximité.

- l'étape numéro 1 donne accès à la reconnaissance et à la pleine réalisation de l'autonomie linguistique ; la langue est officialisée dans les échelons les plus élevés de l'enseignement, du travail, des médias, et de l'administration<sup>13</sup>.

---

13 D'après Fishman J. (2001) : *Can threatened languages be saved ?*, Multilingual Maters, Clevedon, p. 466

Notons que cette échelle se gravit comme elle se descend, si bien qu'elle permet une interprétation dynamique de situations diverses et variées à travers le monde. Ce qui signifie que, pour lui, on peut tout aussi bien construire après avoir défait, sauf que, sans doute, les petites langues ont, par définition et *a priori*, de faibles moyens. Citons trois degrés de cette échelle, les degrés 1, 8 et 6. Le degré 8 est celui où une langue se dote d'une forme normalisée. « Cette étape peut être considérée comme franchie, même si plusieurs orthographes sont encore en compétition »<sup>14</sup>. C'est le cas en Corse, depuis assez longtemps. A l'opposé, « le degré 1 est celui où l'autonomie linguistique est pleinement reconnue et réalisée et où dans les échelons les plus élevés de l'enseignement, du travail, des médias et de l'administration la langue est officialisée »<sup>15</sup>. Atteindre ce degré reviendrait à avoir obtenu et mis en pratique une officialisation très poussée. Entre les deux se trouve le degré 6, qui concerne la transmission auto-entretenu entre les générations. Cette étape consiste à créer des noyaux linguistiques qui assureront naturellement le lien générationnel par la transmission informelle, familiale et/ou sociale. Dans la pratique, cela

---

14 op. cit., p. 3

15 ibid., p. 7

signifie pour Fishman que « des familles s'associent pour créer des crèches, des centres de loisirs, des groupes de soutien scolaire, d'assistance aux personnes âgées où l'usage de la langue à transmettre va de soi... »<sup>16</sup>.

Dans le cas qui nous occupe, on peut enregistrer la rupture du lien intergénérationnel comme un fait acquis, du moins comme phénomène de masse. L'enjeu n'est ici rien moins que de tenter de remailler patiemment le tissu social de la langue. En fait, si l'on examine nombre de propositions d'actions citées en amont, on s'aperçoit que toutes tentent peu ou prou de reconstituer la transmission auto-entretenu. Il s'agit donc bien, en l'occurrence, d'une approche transversale : ces actions correspondent à un objectif particulier mais concourent toutes à la (re)constitution du degré 6 de l'échelle.

La contradiction -apparente- d'une telle initiative d'ensemble tient au fait que l'on souhaite régénérer ce qui, par nature, est ou a été. Il faut l'accepter comme condition de son propre dépassement : le postulat actuel de la CTC, et avec elle du CS, consiste à créer ans un premier temps un état artificiel, au moyen d'une politique volontariste, pour tendre à le transformer à la longue au moyen d'une réappropriation attendue de pratiques autrefois

---

16 *ibid.*, p. 4

spontanées. Une mobilisation telle que l'envisage Fishman apparaît difficile dans un pays comme la France, où les services collectifs, Etat et collectivités, ont tendance à occuper la totalité du champ social. C'est la raison pour laquelle il faut considérer la CTC, les collectivités locales et l'Etat comme les interlocuteurs pertinents, à côté du milieu associatif, dans l'élaboration d'une offre de pratique intergénérationnelle.

#### **5.3.4.2 : Du degré 6 au degré 7 de l'échelle de Fishman : mobiliser les couches âgées de la population**

On peut cependant compléter cette démarche en se référant au degré 7 de l'échelle de Fishman, selon laquelle il s'agit alors de mobiliser les couches de la population qui ont encore une pratique spontanée de la langue et qui appartiennent aux tranches d'âge les plus élevées. A ce titre, l'expérience menée depuis trois ans au lycée de Sartène présente un grand intérêt : dans le cadre d'un *projet d'action éducative* (P.A.E), les deux professeurs de corse portent une classe de lycée et une classe de collège à la rencontre des personnes âgées à l'hôpital local, en accord avec la direction et le personnel de l'établissement. Les élèves ont appris des chants traditionnels et les entonnent avec leurs anciens. Les jeunes gens qui savent jouer d'un instrument mettent leur compétence au profit de ces rencontres. Les deux classes sont mélangées et réparties en différentes salles, les lycéens guidant leurs compagnons plus jeunes. Le chant permet l'échange linguistique et une prise de parole sur des sujets à propos desquels leurs aînés ont beaucoup à dire : en général, les rencontres se font en des époques festives (Noël, Carnaval, Pâques) où les usages collectifs étaient très vigoureux. Ce choix calendaire permet aux personnes âgées de fournir à leurs interlocuteurs de précieuses informations d'ordre ethnographique tout en utilisant spontanément la langue. On comprendra sans difficulté l'apport d'une telle démarche au plan des acquisitions linguistiques, de la transmission des savoirs patrimoniaux et du lien social.

On peut ainsi imaginer d'autres initiatives unissant plus jeunes et plus anciens :

- sur le modèle des « mamies conteuses », proposer une action culturelle aux écoles par l'accueil des « fulaghji » et « fulaghje », ces conteurs qui animaient autrefois les veillées villageoises et enchantaient leur auditoire avec leurs histoires fantastiques ou burlesques
- on pourrait également lancer un appel aux anciens connaissant des jeux en usage dans leur jeunesse, afin qu'ils puissent les expliquer aux écoliers et/ou aux collégiens

- toujours au sein des écoles, accueillir des spécialistes des techniques d'autrefois, qui pourraient par exemple présenter leur ancien métier ou savoir-faire, notamment en exploitant la version corse des films réalisés pour FR3 Corse par Pierre-Jean Luccioni
- la réception de professionnels à l'école pourrait également se faire sur la base des métiers actuels vécus à travers la langue parce que présentés au moyen de celle-ci (on revient ici au degré 6 de l'échelle)
- de la même façon les classes bilingues devraient développer une pratique systématique de rencontres d'acteurs de la vie sociale au moyen de la langue : un concours pourrait être lancé sur la vie de quartier, ou au village, autour de la question du travail, ou plus largement du lien social, et de la langue
- les *Case di a lingua* pourraient elles aussi offrir un lieu de rencontre entre adultes plus anciens et plus jeunes à partir d'autres besoins : en se basant sur une série de thèmes, illustrés par les films précités, ou au moyen de la lecture de textes à caractère ethnographique, ou bien encore, dans le futur, au moyen des DVD de littérature dont le CS préconise la production, les animateurs pourraient favoriser entre les participants les échanges relatifs au contenu, au lexique, à la vie d'autrefois.

Toutefois, il faut avoir conscience que, d'une part, la pratique intergénérationnelle, au sens où l'entend Fishman, relève du degré 6 de son échelle, et donc de la transmission « naturelle », d'autre part que la sollicitation du degré 7 ne garantit en rien un retour à des pratiques spontanées, de son point de vue. C'est l'articulation d'une stratégie globale, dans le cadre d'une approche holistique, sous-tendue par une forte volonté inscrite dans le temps, qui peut garantir quelque espérance de progrès sinon de réussite. Cette stratégie renvoie peu ou prou aux huit degrés de l'échelle de Fishman.

**6. Objectif n° 2 : Dynamiser l'environnement linguistique**

Le CS a exposé plus haut (cf. p. 14) les enjeux de la dynamisation linguistique. Celle-ci passe par une politique linguistique décidée dans ses choix. Laquelle politique, pour devenir opérationnelle, se double d'une planification linguistique. Pour le sociolinguiste Louis-Jean Calvet, la première réside dans « l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine de la vie sociale... » et la seconde dans « la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique »<sup>17</sup>. La dynamisation linguistique participe plutôt de la première, tandis que le train de mesures proposées nous renvoie préférentiellement à la seconde. S'agissant à présent de se doter d'outils essentiels dans le guidage de la planification, le CS, à la suite de ses travaux, propose la détermination des objectifs suivants :

- Créer un outil au service de la politique linguistique
  - Créer un réseau de *Case di a lingua*
  - Etablir une Charte de la langue
- 

<sup>17</sup> *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, 1999, Paris, Hachette Littératures, 2de édition



- Elargir la place du corse dans les médias
- Donner une visibilité institutionnelle à la langue.

---

### **6.1 Créer un outil au service de la politique linguistique : *U Cunsigliu di a Lingua Corsa***

---

Un constat a été dressé par le CS, sur la base de l'observation des politiques linguistiques menées en Europe, y compris en France. Où que l'on se trouve, l'action en faveur d'une langue minorée bénéficie des pratiques expertes d'un organisme particulier. Sa légitimité vient à la fois du lien organique existant entre politique et planification linguistiques et des résultats proprement dits enregistrés par la structure mise en place. Ainsi a-t-on pu mesurer l'ampleur de la tâche accomplie par l'Office de la langue bretonne à travers l'exposé de M. Visant Roue, directeur de l'Agence de développement de la langue bretonne, l'un des cinq services qui le composent<sup>18</sup>, lors de la journée consacrée à la vie économique et sociale, le 6 novembre dernier, à l'IMF de Borgu. Créé en 1999, l'Office vient de publier son second

---

18 Ces services sont les suivants : *Observatoire de la langue bretonne, Patrimoine linguistique, Traduction Conseil, Terminologie (TermBret), Agence de développement.*

rapport d'activité, sous une forme bilingue, en mars 2006. Qu'y découvre-t-on en termes de résultats ? « Une augmentation de 20% des demandes faites à l'observatoire de la langue, des milliers de toponymes étudiés par le service patrimoine, une croissance de 42% des demandes de traduction, plus de 20 000 termes sur le point d'être mis en ligne par TermBret, des centaines de réunions à travers toute la Bretagne pour l'agence de développement... »<sup>19</sup>. La lecture du rapport témoigne à la fois du sérieux de la démarche et du professionnalisme des services rendus à la population.

C'est pourquoi le CS s'estime fondé à proposer la constitution d'une structure de ce type en tant qu'indispensable instrument de guidage de la planification linguistique souhaitée par la CTC : *U Cunsigliu di a Lingua Corsa*.

### **6.1.1 Organisation**

Le CS préconise pour le *Cunsigliu* l'institution d'une organisation bicéphale : elle comprendra, d'un côté, le *Cumitatu di rigiru*, accueillant la représentation élue, de l'autre, une structure d'exécution chargée de la mise en œuvre des décisions prises au sein du

---

<sup>19</sup> *Rapport d'activité 2005*, Ofis ar brezhoneg, p. 3

*Cumitatu*. Les services qui la composent se voient missionnés pour aider à la conception et à la réalisation des orientations arrêtées par le *Cumitatu* et soumises à l’approbation d’un comité consultatif.

### **6.1.2 Missions de la structure d’exécution**

Les missions de la structure d’exécution sont les suivantes :

- recueillir des données scientifiques relatives à la langue et, plus généralement, aux usages linguistiques en cours sur l’île
- faire des propositions en matière de politique linguistique,
- assister la CTC dans la mise en œuvre et l’évaluation de cette politique
- fournir un service au public : conseil, information, documentation, commande/production de documents de référence,
- promouvoir une image positive et moderne de la langue.

Dans ces missions, il convient de distinguer :

- celles qui seront assumées par les services existants
- celles qui nécessitent la création de nouveaux services
- celles qui pourront être externalisées

### **6.1.3 Axes de travail**

Quatre axes de travail structurent l’action :

- l’observation
- la dynamisation
- le recensement patrimonial et terminologique
- la traduction.

#### **6.1.3.1 L’observation**

L’observation est conduite par un comité d’experts. Elle repose sur la collecte des données démolinguistiques et sociolinguistiques, l’analyse et la diffusion des résultats.

#### **6.1.3.2 La dynamisation**

La dynamisation consiste à définir et à mettre en œuvre, en conformité avec la politique territoriale les actions concrètes nécessaires au développement du corse dans la société : faciliter l’accès aux ressources documentaires et la diffusion des programmes des *Case di a lingua* ; participer à la promotion linguistique dans la gestion de l’événementiel mettant en exergue la langue corse ; assurer auprès des différentes collectivités l’information

concernant la dynamisation ; organiser et réaliser en propre des campagnes de promotion du corse dans la vie publique et économique .

### **6.1.3.3 Le recensement patrimonial et terminologique**

Ce recensement comporte : la collecte, l'archivage et le traitement du patrimoine linguistique (textes écrits et oraux de la tradition et de la modernité, productions médiatiques actuelles).

Le programme embrasse l'ensemble des productions du corpus d'une langue travaillée par le mouvement de l'*élaboration* (H. Kloss). Il définit et met en œuvre, avec les partenaires idoines, l'actualisation des outils de référence : bases lexicologiques, capital terminologique, inventaire exhaustif de la toponymie, description syntaxique.

### **6.1.3.4 La traduction**

Ici, il s'agit de procéder à l'étude et la réalisation de traductions (vers le corse et du corse vers les autres langues du répertoire insulaire) en vue d'un usage public, mais aussi pour le compte de particuliers, associations, entreprises, collectivités. Sont concernées en priorité les traductions « factuelles », mais la traduction littéraire n'est pas exclue.

### **6.1.4 Langue d'usage**

Il va de soi que la langue d'usage à l'intérieur de la structure est le corse. Cela signifie que le recrutement du personnel s'effectue en tenant compte du critère de corsophonie complète. Le bilinguisme est de règle dans la publication des documents du *Cunsigliu*.

---

## **6.2 Créer un réseau de *Case di a lingua***

Les *Case di a lingua* constituent un outil intermédiaire de la planification linguistique. Elles agissent en coordination avec le *Cunsigliu*.

### **6.2.1 Les objectifs**

- appliquer à la politique linguistique le principe de « territorialisation » des politiques de la CTC sur la base des neuf périmètres d'intervention identifiés à l'heure actuelle
- permettre au public d'accéder facilement à l'information et aux ressources sur la langue corse
- mettre en réseau les acteurs culturels et les opérateurs linguistiques dans des bassins de vie pertinents et sur l'ensemble du territoire
- diffuser l'information sur la langue (événements, documentation...)

- identifier et favoriser des « lieux de vie » pouvant recevoir ou organiser formations et/ou moments d'immersion linguistique
- mettre en relation apprenants et corsophones et corsophones entre eux (parrainages, moments festifs,...)
- disposer des relais pour la mise en place d'événements autour de la langue et du plurilinguisme

### 6.2.2 Implantation

Le CS préconise une démarche reposant sur trois principes :

- l'expérimentation : il ne s'agit pas de créer, *ex nihilo*, une *Casa* par micro-région mais d'en implanter au moins trois au départ, par le biais d'une procédure d'appel à projets et sur la base d'une approche scalaire du territoire
- le partenariat : il faut s'appuyer dans tous les cas sur des entités existantes, de préférence des associations ; c'est pourquoi on visera à obtenir un engagement conjoint entre l'association concernée et la CTC, d'autres collectivités publiques et les communautés de communes ou d'agglomération concernées, dans le cadre des futurs contrats de développement territorial devant couvrir la période de programmation 2007-2013.

### 6.2.3 Missions

Les *Casa di a lingua* :

- offrent une signalétique et un accueil bilingues
- participent à un réseau documentaire et d'information
- offrent au public une bibliothèque-médiathèque en langue corse
- constituent des lieux de convivialité pour des moments d'immersion linguistique (rencontres thématiques intergénérationnelles, ateliers d'écriture)
- clubs de jeux parents/enfants
- coopèrent avec des écoles, des centres de formation et/ou des associations culturelles proches
- relaient le *Cunsigliu* dans la mise en place d'événements territoriaux autour de la langue et du plurilinguisme
- organisent des événements festifs locaux autour de la langue
- hébergent et/ou organisent des cours et des stages d'immersion linguistique (tutorat, certification en langue)
- organisent des parrainages linguistiques
- peuvent prendre des initiatives originales de promotion de la langue.

Le CS préconise de relier l'ensemble des *Case* entre elles et au *Cunsigliu* par le biais d'un site internet au sein duquel elles éditeraient un bulletin périodique.

#### **6.2.4 Trois exemples de création : *A Casa RCFM*, *A Casa CCU* et *A CASA U Teatrinu***

Voici à présent trois propositions de mise en forme des *Case di a lingua*, non exclusives de propositions issues d'expériences et de pratiques originelles différentes et/ou d'une volonté nouvelle de mise en œuvre des missions ci-dessus listées.

##### **6.2.4.1 *A Casa RCFM***

Le CS enregistre la proposition pour RCFM de se constituer en *casa di a lingua* pour ce qui concerne le recueil du patrimoine oral à la fois ethnoculturel (venu du passé) et celui produit actuellement. Cela concerne par exemple les « fole », les savoir-faire et techniques artisanales et agroalimentaires, les chansons, les musiques, les poésies, les destins individuels remarquables mais aussi toutes les créations actuelles.

La *casa di a lingua - RCFM* aurait une double mission :

- diffuser ce patrimoine sur les ondes et ainsi le faire connaître en Corse et à l'extérieur par une mise en onde professionnelle
- le sauvegarder après numérisation pour les générations futures ou les travaux universitaires présents et à venir.

##### **6.2.4.2 *A Casa CCU***

Le CS enregistre la proposition pour Le Centre Culturel Universitaire (CCU) de se constituer en *casa di a lingua*. Le CCU développe depuis près de 20 ans un ensemble d'activités (ateliers de pratique culturelle, activités théâtrales et littéraires) qui en font un site référent pour la langue corse, en Région et au-delà. La perspective adoptée est celle de l'animation et de la création dans une expression linguistique corse en relation avec le plurilinguisme et le dialogue des cultures, notamment dans l'espace roman et par la pratique active de l'inter-traduction.

*Bonanova*, revue littéraire en langue corse, les collections (« Veranu di i pueti », « Calamaii », « Quaterni teatrini », « Arcubalenu », « Isule literarie/Iles littéraires ») témoignent régulièrement de cette activité.

Les créations théâtrales et les concours littéraires associant des partenaires méditerranéens et européens accentuent l'enracinement et l'ouverture de cette activité linguistique et culturelle.

L'activité didactique et pédagogique (atelier d'écriture, élaboration d'outils didactiques) est associée à cette créativité (témoins le CD-ROM *Incorsu* (2004) et le DVD-ROM *InCorsu+* (en chantier).

Faire du CCU la « Casa di a lingua » à Corti renforcerait les résultats déjà obtenus et accentuerait la politique de dynamisation sur le site, en partenariat avec les initiatives existantes et à venir.

#### **6.2.4.3 A Casa U Teatrinu**

Dans le domaine du théâtre, le CS enregistre la proposition de l'association *U Teatrinu*. Celle-ci, qui porte depuis 15 ans un programme de création et de diffusion du théâtre en langue corse et réunit un effectif d'une dizaine de comédiens corsophones, souhaite accentuer son action en édifiant un lieu dévolu à cette expression et en l'ouvrant aux professionnels et amateurs désireux d'exploiter plus généralement les ressources d'une dramaturgie en langue corse liée à l'espace méditerranéen. *U Teatrinu* propose donc de faire de ce lieu une *Casa di a lingua* dédiée au théâtre en langue corse et d'y associer les ressources de la maison de production *Pastaprod* (ingénierie et compétences multimédias). Le CS suggère de créer autour de cette proposition une activité de partenariat en sollicitant diverses compagnies qui ont pu se faire connaître pour leur action dans ce domaine : *Unità teatrale*, *Théâtre Point*, *Locu teatrale*, *I Stroncheghjetta*, *Teatru è Storia*, *Associu Corsu di l'IITM* et les initiatives qui pourront déclarer leur intérêt.

---

### **6.3 Etablir une Charte de la langue**

---

La *Charte de la langue* constitue sans doute le moyen le plus sûr d'enracinement dans le terreau social. M. Roué, de l'Office de la langue bretonne, a présenté les missions de l'Agence de développement qu'il dirige. L'Office a mis au point une Charte de la langue bretonne, *Ya ar brezhoneg*, qu'il propose aux collectivités publiques et aux entreprises. A l'heure actuelle, six cents organismes l'ont signée, qu'il s'agisse d'entreprises (Ouest-France, Groupama...) ou de collectivités territoriales (mairies de Carhaix, de Lorient...). La Charte s'inspire des actions menées en Pays basque espagnol et au Pays de Galles. L'Office entretient d'ailleurs des relations avec ses homologues basque, gallois et alsacien. M. Roué a par ailleurs souligné l'impossibilité à faire fonctionner la Charte sans le soutien d'un outil technique.

La Charte se décline en 28 actions précises. Lorsqu'elle est adoptée par les mairies, elle fait généralement l'objet d'un vote à l'unanimité de la part du conseil municipal concerné,

ou à défaut d'un minimum d'abstentions. La démarche est relativement longue, plus ou moins six mois. Elle implique une prise en charge très poussée par les spécialistes de l'Agence, qui accompagnent fortement le processus d'un point de vue technique et humain. Ainsi les dossiers sont-ils préparés en amont : dans tous les cas l'Agence anticipe la signature d'une charte par une commune ou une entreprise au moyen d'un suivi individualisé. A noter que le passage par le contrôle de légalité en préfecture n'a jusqu'à présent pas donné lieu à observations.

L'Office propose trois labels pour la Charte : cinq actions pour le label 1, dix pour le label 2, quinze pour le label 3. Chaque charte signée fait l'objet d'un suivi particulier : désignation d'un référent au sein du conseil municipal, visites d'évaluation régulières de la part de l'Agence de développement. Il serait trop long de présenter ici l'ensemble des mesures proposées à l'adoption. Contentons-nous d'en donner quelques exemples gradués dans le cas d'une commune : signalétique bilingue, cérémonies de mariage bilingue avec leur publicité, indication de la possibilité d'accueil du public en breton en mairie.

On peut rappeler par ailleurs des initiatives ne relevant pas directement de la Charte mais impliquant des acteurs du domaine économique, telles que :

- la mise en œuvre d'une formation en langue bretonne pour les métiers du bâtiment au CFA de Quimper
- l'édition de chéquiers en langue bretonne par le Crédit mutuel de Bretagne puis par le Crédit agricole
- la possibilité du choix du breton pour les opérations de retrait d'espèces aux distributeurs automatiques des mêmes banques
- la signalétique du golf de Carhaix
- la collaboration avec la CCI de Quimper (bornes signalétiques, site internet, formation des personnels).

### **6.3.1 Principes d'action**

Le CS, considérant la qualité de l'expérience bretonne, en propose la reprise et l'adaptation au territoire de l'île. L'*Agence de dynamisation* a en charge la conception, la promotion et l'application de la Charte. Elle adopte le principe du suivi personnalisé pratiqué par l'Agence de développement en Bretagne. Cette personnalisation, dans une région où prime la qualité de la relation humaine, paraît une nécessité d'ordre pédagogique et factuel.

### **6.3.2 Publics visés**



Les publics auxquels elle destine son action sont :

- les collectivités publiques, les administrations
- les entreprises
- le monde associatif.

### **6.3.3 Domaines d'intervention**

La Charte vise différents domaines d'intervention :

- la formation des personnels, la formation professionnelle
- le développement de la communication interne
- le développement de la communication externe
- la signalétique.

#### **6.3.3.1 La formation des personnels, la formation professionnelle**

Le premier service que doit tout organisme à ceux qui en assurent la pérennité, c'est le droit à la formation. Celle-ci doit être assurée au sein de chaque organisme contractant, sur le temps de travail. Elle peut faire l'objet d'une qualification par le biais de l'obtention de l'un des niveaux de la certification de langue en fonction des recommandations du CECRL.

La formation professionnelle doit elle aussi intégrer la dimension linguistique : sur le modèle de ce qui se fait depuis peu en Bretagne, certaines formations artisanales et/ou agricoles pourraient faire l'objet d'une telle démarche.

#### **6.3.3.2 Le développement de la communication interne**

Le droit à l'usage de l'une ou l'autre langue doit être reconnu et pratiqué au sein de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association considérée. Droit à user de la langue d'un point de vue oral dans un premier temps : les corsophones sont encore suffisamment nombreux pour jouir d'une possibilité d'usage qui ne coûte que l'effort de la prise de parole. Droit du recours à l'écrit dans un second temps : par l'établissement d'une signalétique bilingue puis, progressivement, par la rédaction de documents dans les deux langues.

#### **6.3.3.3 Le développement de la communication externe**

Le CS croit devoir avancer un principe *a minima* : l'accueil de l'utilisateur doit pouvoir se faire dans l'une ou l'autre langue, selon son libre choix, une fois qu'il a été informé de cette possibilité. Dans les rapports entre l'administration publique et les usagers, entre

l'entreprise et ses clients, il est capital d'offrir la possibilité de maintenir la communication dans la langue choisie par l'utilisateur ou le client. Cela implique que les employés en contact avec le public soient en mesure d'échanger dans tous les codes reconnus, c'est-à-dire avoir une compétence complète des différents registres, formels et non formels. Cette exigence s'accompagnera toujours de la clairvoyance indispensable car compétence professionnelle et compétence linguistique constituent en la matière un tout.

Dans les administrations et collectivités publiques, les délibérations, actes administratifs et tout document s'adressant au public sont des supports décisifs pour la visibilité de la langue. Il existe deux options couramment utilisées : la juxtaposition de rédactions monolingues ou un unique document plurilingue. Si la première option assure en théorie une parfaite égalité des codes, dans la réalité elle se retourne contre la langue la plus faible quand les textes rédigés dans celle-ci sont quasiment inconnus de la majorité de la population. Le document bilingue, à l'autre bout, n'assure pas la même visibilité pour la langue minorée mise pour ainsi dire sous tutelle par l'autre langue. Il garantit, en revanche, la compréhension totale et, en définitive, la parité des codes puisque la langue minorée est malgré tout proposée à tous ses lecteurs potentiels. C'est donc la rédaction bilingue que l'on préférera. Il n'est pas d'ailleurs inutile de remarquer que la rédaction de documents monolingues différents réfère à des communautés distinctes tandis que la rédaction bilingue renvoie à une société unique dans laquelle tous les codes sont virtuellement disponibles pour tous.

#### **6.3.3.4 La signalétique**

##### **Signalétique routière et publique**

De grand impact visuel, son importance n'est plus à démontrer. Elle consacre la présence dans l'espace public et pour ainsi dire confère une officialité immédiate. Encore faut-il qu'elle procède d'un effort vigilant et constant. Complet aussi car toutes les indications doivent être traduites : noms des localités, mais aussi avis éventuels (ex : « chaussée glissante », « virage dangereux »...)

Il convient en la matière de rechercher de manière exhaustive les formes de l'usage et d'en arrêter formellement les listes pour éviter les fluctuations, tâtonnements et imprécisions qui, en définitive, ne servent jamais la langue et contribuent à sa folklorisation dans les esprits.

### **Signalétique des collectivités locales et des entreprises**

Outre cela, la langue doit faire l'objet d'un affichage sur les panneaux et inscriptions diverses à l'usage du public dans la vie des collectivités locales : mairies, écoles, hôpitaux, bibliothèques, centres culturels, etc... Cela va du grand panneau extérieur (« Hôtel de Ville », « Hôpital », « Service Incendie ») aux indications de détail (horaires d'ouverture, direction à suivre dans un établissement). Bref, une abondante signalétique qui, si l'on prend soin de lui appliquer une expression raisonnée et bien établie, contribue fortement à donner aux usagers le sentiment de constituer un ensemble social homogène, l'expérience l'a maintes fois vérifié.

Il importe grandement qu'un tel affichage soit aussi appliqué par les institutions et services d'utilité publique (poste, téléphone, eau et gaz et éventuellement transports, banques et assurances). En la matière l'ordre dans lequel se présentent les langues a lui aussi son poids.

---

## **6.4 Elargir la place du corse dans les médias**

---

En l'état actuel des choses, les médias audiovisuels constituent avec l'école l'un des rares lieux d'expression concédés aux langues régionales. Les médias écrits locaux, quant à eux, ne leur accordent que peu de place. La présence du corse sur les ondes et les antennes doit quasiment tout au service public, si l'on excepte le rôle positif des radios locales associatives, dont *Voce Nustrale* à Cervioni peut être considérée comme une représentante emblématique. Dans un premier temps, il s'agissait de convaincre les auditeurs et les téléspectateurs de l'utilité de la diffusion en langue corse. Or la démonstration est apparue assez vite probante : le public n'a jamais désavoué ce choix. Mieux, il a répondu aux attentes des promoteurs du corse dans l'audiovisuel. C'est en tenant compte de ces acquis que le CS a choisi d'aborder cette problématique. Il a fait le choix de traiter séparément la question de l'audiovisuel public et celle de l'audiovisuel privé.

### **6.4.1 Le service public**

#### **6.4.1.1 Le constat : des médias atypiques dans leurs réseaux respectifs**

Dans leur statut actuel deux médias de service public, France 3 Corse et RCFM ne sont pas en mesure d'accorder à la langue corse la place que lui consent à présent une société insulaire devenue peu à peu largement consensuelle dans ce domaine.

Dans une première phase, en cours d'achèvement, et qui a débuté avec la création des deux médias locaux, la langue corse a imposé sa présence à la radio et à la télévision. Au cours

de cette période pionnière, les personnels, dans un volontarisme fait d'improvisation, d'empirisme et de créativité -et souvent dans l'adversité-, ont réussi deux choses : imposer cette langue comme celle de l'ensemble des Corses et lui ouvrir des domaines d'utilisation qui lui étaient jusqu'alors interdits (information, sciences, nouvelles littéraires, par exemple).

Comme le monde, la Corse a changé. Dans un contexte où règne la mondialisation, les insulaires, dans leur diversité, éprouvent le besoin de pérenniser leur langue, non seulement comme l'axe central de leur culture, mais aussi comme un élément irremplaçable du patrimoine mondial. Mais la télévision et la radio publique ne disposent pas des outils techniques, organisationnels, juridiques et politiques nécessaires pour réussir dans cette entreprise. Au sein de leurs réseaux respectifs (France 3-France Television et France Bleu-Radio France), France 3 Corse et Radio Corse Frequenza Mora sont atypiques. Les deux stations assument une mission bien plus vaste qu'aucune autre antenne régionale: importance particulière de l'information, l'actualité étant plus riche et diversifiée que dans les autres régions malgré la faible population, bilinguisme pratiqué dans le refus d'un ghetto pour la langue régionale (ce qui n'est pas le cas ailleurs), nécessité de tisser des liens avec les régions méditerranéennes voisines, existence d'une diaspora qu'il faut tenir informée, et demain, inévitable prise en compte de la multiculturalité de la population insulaire. A titre d'exemple –réussi-, on relèvera la série d'émissions de coopération radiophonique, sous l'égide de RCFM avec les régions méditerranéennes transfrontalières (« Mediterradio », avec Toscane et Sardaigne) ou de la Rive Sud (Maroc, Egypte). La règle applicable aux intervenants insulaires à « Mediterradio » est la pratique du corse, au côté des partenaires italiens. Un ensemble aussi large de missions, pour des médias publics régionaux, n'existe dans aucune autre région de France. Pourtant, RCFM et France 3 Corse doivent se fondre dans le droit commun de leurs réseaux et ne disposent pas des moyens nécessaires pour assumer valablement cette particularité.

#### **6.4.1.2 Sauvegarder le corse : une mission primordiale accomplie dans des conditions difficiles**

La plus importante de leurs missions, en terme d'urgence, est la sauvegarde de la langue corse.

Assurer à la langue corse, dans les médias publics, la place qui lui revient, celle d'une langue actuelle, utilisée dans des conditions professionnelles et déontologiques décentes, par des personnes ayant suivi une formation adaptée, est une nécessité pour sa

pérennisation dans l'île. Or, dans les conditions actuelles on observe un certain nombre de freins :

- L'argent public se faisant rare, particulièrement pour la radio, les restrictions budgétaires conduisent les directions locales à estimer nécessaire la recherche de financements annexes (collectivités locales, Commission Européenne, sponsoring privé), notamment pour les besoins de la langue corse. Mais l'absence d'autonomie de gestion alourdit tellement les procédures que dans la réalité, c'est un véritable parcours du combattant sans perspective.
- L'absence de définition d'une mission de service public liée à la pratique du corse, conduit souvent à des attitudes erratiques au sein des deux médias: son usage professionnel est laissé à l'initiative et au bon vouloir individuels, sans aucun encadrement.
- La non implication de la société corse, à travers ses représentants, dans la bonne marche d'un service public insulaire radio et télévision, qui la concerne directement, va inévitablement conduire, néo-centralisation aidant, à éloigner ces médias de leur public en évacuant à terme le problème de la langue corse.
- Parler corse dans des conditions professionnelles est un métier. Il n'existe pourtant aucune formation y conduisant. Le manque de compétence dans ce domaine est souvent criant.

#### **6.4.1.3 Vers un nouveau statut ?**

Ce constat conduit le CS à faire les recommandations suivantes :

- dans l'objectif, à la fois, de rendre France 3 Corse et RCFM plus autonomes et d'établir un nouveau type de partenariat avec elles, la Collectivité Territoriale propose à France Télévision et Radio France d'engager un travail de réflexion en commun pour aboutir à un nouveau statut pour les deux médias publics insulaires.
- elle propose la création de la notion de « service public audiovisuel territorial » en matière de langue et de culture. Elle définit également ce que doit être la mission « territoriale » de service public, assumée par France 3 Corse et RCFM dans le domaine de la langue corse.
- elle engage la négociation d'un nouveau statut territorialisé qui assurerait l'autonomie de fonctionnement des deux médias locaux. Les Sociétés Nationales et la CTC seraient partenaires, dans une forme à définir de filialisation des deux médias locaux. La CTC interviendrait financièrement, à la hauteur de ses moyens, spécifiquement pour le soutien à la langue et à la culture corses dans le cadre d'un programme pluriannuel discuté entre les parties.

- les personnels garderaient leur statut actuel. Pourraient également intervenir dans le tour de table des partenaires privés dans une formule de contractualisation annuelle ou pluriannuelle de sponsoring. Cette nouvelle situation permettrait de planifier à long terme aussi bien la politique éditoriale que les investissements (par exemple utilisation de l'Internet Haut Débit).

Il faut remarquer que ce nouveau statut de relative autonomie financière et administrative crée la capacité de drainer des subventions et soutiens extérieurs (dans le cadre de programmes européens par exemple). Cette ressource dans l'état actuel des choses est pratiquement impossible et demande une gymnastique administrative très lourde et de longues tractations avec les maisons mères.

#### **6.4.1.4 Des outils pour une corsophonie active**

Plus concrètement, la mise en oeuvre des dispositions ci-dessus, devra aboutir notamment :

- à la création de « rédactions bis » corsophones, chargées d'assumer une véritable grille d'information corsophone dans les conditions du professionnalisme et de la déontologie qui s'imposent (parallèlement aux informations en français).
- à la mise en place d'un atelier de production radiophonique chargé d'alimenter les programmes en émissions corsophones créatives et populaires, (exemples: à l'adresse des jeunes, mettant en valeur notre patrimoine linguistique, ou tissant des liens avec des régions aux langues romanes voisines). Pour la télévision les structures de production existent: une redéfinition des médias publics insulaires, dans cette nouvelle approche de la corsophonie, doit leur offrir de nouvelles perspectives économiques.

#### **6.4.1.5 Une formation adaptée**

Une nouvelle génération de professionnels des médias va s'apprêter à répondre aux départs à la retraite qui s'annoncent à France 3 et RCFM. L'expérience montre qu'il est nécessaire d'inverser les processus de formation pour les futurs professionnels corsophones en accordant la priorité chronologique à la langue corse sur la formation professionnelle. Une véritable formation universitaire de spécialistes de la langue corse pourrait donc leur être proposée, préalable à toute acquisition de diplômes dans les diverses spécialités des médias. Il semble utile de réfléchir au sein de l'Université à une coordination entre ce nouveau diplôme universitaire et la formation professionnelle (journaliste, technicien, etc...).

#### **6.4.1.6 Une formation adaptée pour les futurs agents du service public**

Pour autant cette formation destinée aux personnels des médias n'est pas exclusive d'une offre de même type en direction des futurs agents du service public ou des professionnels de tout secteur s'adressant au public. En effet, les tâches ne leur manqueront pas, de la rédaction et la traduction de textes à la réception et l'accueil du public. Ainsi devront être travaillées des compétences de haut niveau en matière d'expression/communication orale et écrite.

#### **6.4.2 Les médias privés**

En ce qui concerne les médias privés, le CS croit opportun de formuler les propositions suivantes :

- la CTC s'engage à soutenir les programmes en langue corse: sur la base d'une présentation de programmes appropriés et après validation de celle-ci, la collectivité attribue des fonds sur la base du respect d'un cahier des charges
- elle s'engage à soutenir la formation des journalistes et des animateurs bilingues : ceux-ci en ont en effet tout autant besoin que leurs collègues du service public.

---

#### **6.5 Donner une visibilité institutionnelle à la langue**

---

Certaines initiatives de l'Assemblée de Corse, qui ne nécessitent pas d'importants moyens financiers, peuvent cependant avoir des répercussions positives au sein de l'opinion. L'objectif poursuivi consiste ici à donner une visibilité institutionnelle à la langue. Le CS propose en la matière que soient adoptées les dispositions suivantes :

- l'Assemblée promeut, selon les nécessités de son calendrier et en se donnant les moyens de leur réussite, la tenue de sessions bilingues. Il est important que l'ensemble des conseillers territoriaux adhèrent à cette démarche. C'est pourquoi le CS pense que les premières sessions doivent être préparées avec le plus grand soin.
- l'Assemblée décide de la transcription de ses délibérations dans les deux langues
- la CTC arrête et met en œuvre un plan de formation de l'ensemble de ses agents
- le Conseil exécutif adopte le bilinguisme pour exprimer les grands choix de l'Assemblée
- la CTC généralise la signalétique bilingue (multilingue selon le cas) dans tous ses bâtiments et ceux des établissements et organismes qui en dépendent (lycées, collèges, bâtiments universitaires, sites et monuments historiques, ports et aéroports, chemin de fer, maisons forestières, Paisolu d'Aitoni, etc...); elle incite parallèlement ses principaux partenaires ou concessionnaires à en faire autant (ENMD, Cinémathèque, ONF, CCM,

SNCF, CCI, etc...) ; il en ira de même pour la toponymie, les publications institutionnelles et les sites internet publics (CTC, Agences, Offices, Musée, FRAC, Outil culturel, etc...)

- l'Assemblée invite les collectivités locales partenaires, conseils généraux, mairies, communautés de communes, à utiliser la langue dans leurs débats et à transcrire leurs délibérations en français et en corse.

Le principe mis en œuvre ici est celui de l'exemplarité : il s'agit de démontrer le mouvement en marchant.



## 7. Objectif n° 3 : Équiper la langue

Équiper la langue constitue sans doute l'action la plus représentative de l'*élaboration* au sens où l'entend Kloss. On peut considérer qu'il s'agit du domaine où l'intervention de la structure d'exécution du *Cunsigliu* (cf. supra) sera sans doute la plus visible et la plus productive en termes de résultats rapides. Pour éviter l'écueil d'une normalisation mal vécue, le CS se réfère au principe conceptuel de la *polynomie* sur lequel il souhaite revenir à présent.

### 7.1 Respecter la *polynomie* du corse

C'est vers le milieu des années 1980 qu'une approche aussi nouvelle qu'originale de la norme linguistique associée à la variation dialectale vit le jour. Le concept fonctionnel de « langue polynomique » fut en effet proposé par le professeur Jean-Baptiste Marcellesi, alors professeur de sociolinguistique à l'université de Rouen. Cette proposition faisait suite aux conclusions du professeur Fernand Etori sur le profit que le corse pouvait tirer de sa richesse dialectale, lorsqu'il avait avancé la notion de « dialectique de l'un et du

multiple »<sup>20</sup>. Sous sa conduite, un programme CNRS fut lancé en Corse afin d'affiner et de préciser le concept. Ce programme déboucha, en 1990, sur un colloque international au cours duquel la distinction fut établie entre les langues polynomiques et les langues non polynomiques sur la base d'attitudes plus ou moins tolérantes vis-à-vis de la variation dialectale.

La variation linguistique de la langue corse est importante. Elle est d'autant plus importante qu'elle s'affiche partout où le corse est employé à l'oral comme à l'écrit : les conversations courantes, la radio, la télévision, les chansons, le théâtre, les journaux, les revues, les magazines, la littérature... Bref, un ensemble d'occasions, qu'elles soient banales ou formelles, où les nombreuses variétés de la langue ont droit de cité.

Car la langue polynomique se caractérise par la capacité que développent les locuteurs à considérer toutes les variétés dialectales du corse comme d'égale valeur. Il s'agit d'une mise à parité qui n'autorise aucune hiérarchisation des variétés linguistiques et *a fortiori*

---

20 *La langue corse : les questions que l'on se pose* in *Langue corse : incertitudes et paris*, ouvrage rédigé en collaboration avec Jacques Fusina, Ajaccio, Maison de la Culture de la Corse

des locuteurs qui les emploient. Les situations formelles (concours, examens, journal télévisé ou radiophonique...) dans lesquelles apparaît au grand jour la variation dialectale du corse « officialisent » en quelque sorte la polynomie comme alternative à une normalisation de type autoritaire.

C'est l'intertolérance dialectale qui détermine la langue polynomique. C'est pourquoi la polynomie nous emmène au-delà de la simple variation en impliquant fortement le domaine des attitudes par nature subjectives.

Mais il ne faudrait pas croire que les attitudes tolérantes à l'égard de la variation linguistique sont données d'emblée, à la naissance. Elles relèvent plutôt d'une éducation qui remet totalement en cause les déterminismes sociaux imposés par une formation linguistique fondée sur l'apprentissage d'une norme unique, dogmatique et souvent discriminatoire.

La normalisation « à la corse », qui s'effectue progressivement de manière empirique, s'inscrit dans une toute autre logique : la logique d'une véritable démocratie linguistique. Pour autant cela n'empêche pas qu'ait été posée, durant les réunions et débats du CS, la question de la définition d'une norme scolaire unifiée, sans que cette proposition ait pu faire l'objet d'un consensus.

Toutes les variétés de corse sont reconnues, légitimées et enseignées. Nous en voulons pour preuve le petit alinéa qui accompagne les sujets du CAPES de Langue Corse en informant les candidats qu'aucune variété de corse ne peut être privilégiée.

La polynomie implique donc un haut degré de tolérance qu'il faut cultiver par une éducation à la différence. On perçoit aisément les bénéfices que peuvent en tirer nos sociétés désormais plurielles tant au plan linguistique que culturel.

Sur le plan des valeurs fondamentales c'est bien le respect de l'Autre qu'exprime principalement le modèle polynomique corse en proposant une clef pour l'éducation interculturelle.

---

## **7.2 Le patrimoine linguistique et terminologique**

---

Le recensement patrimonial et terminologique constitue l'un des quatre axes de travail que la structure d'exécution du *Cunsigliu* a en charge (cf. supra, p. 50). Il convient d'insister sur le rôle pivot de ce programme d'actions dans le processus d'actualisation et de standardisation de la langue. Il faut rappeler, pour mémoire, ses domaines d'intervention : le lexique, la terminologie, la toponymie, la syntaxe.

Dès la mise en place du service idoine, il s'agira de procéder au recensement de l'existant et des actions en cours et de s'attacher à en réunir et optimiser les potentialités. L'élaboration d'un programme pluriannuel concerté avec les différents partenaires dûment identifiés et la mise en œuvre de l'ingénierie adéquate permettront de disposer à moyen terme d'une base performante pour la politique générale de dynamisation.

---

### **7.3 L'observation sociolinguistique**

---

Elle devra être confiée à un organisme spécialisé : celui-ci, par la réalisation d'enquêtes régulières, sera appelé à jouer un rôle prépondérant dans le guidage de la politique linguistique de la CTC. En effet, par des sondages réguliers effectués dans le corps social, il enregistrera les effets de celle-ci et en rendra compte aux responsables territoriaux.

Ainsi,

Le CS propose d'examiner l'opportunité de faire réaliser des enquêtes suivantes :

#### **7.3.1 Une étude de synthèse**

Elle devra rassembler la littérature académique/universitaire existante relative aux emplois du corse et présentant les acquis de ces études de manière critique.

#### **7.3.2 Des sondages d'opinion**

On utilisera pour cela les techniques de l'*Eurobaromètre* :

- sur les emplois du corse, du français, d'autres L1 que le corse (milieu urbain vs rural)
- sur l'image du corse en relation avec ses potentialités de traduire la modernité, surtout auprès d'un public jeune (15-28/30 ans : scolaires, étudiants et jeunes professionnels).

#### **7.3.3 Des enquêtes générales (sociolinguistiques)**

Il s'agira d'élaborer les données démolinguistiques générales (Corse), pour aboutir à une typologie des groupes de locuteurs ayant des répertoires linguistiques identiques, voisins ou apparentés (types de langues et emplois de celles-ci) et à leur caractérisation en termes quantitatifs, géographiques et sociaux.

#### **7.3.4 Des enquêtes sociolinguistiques spécifiques**

Elles viseront :

- à caractériser les répertoires linguistiques des familles (en milieu urbain, rural...) et la forme de leurs utilisations.
- à caractériser les représentations du corse et de ses usages/usagers par les corsophones : différences générationnelles et suivant le capital social

- à caractériser les représentations du corse et de ses usages/usagers par les non corsophones de Corse

### **7.3.5 Une enquête sur les «politiques linguistiques » des familles**

Elle consistera à analyser le choix des langues par les familles, de celles choisies en milieu scolaire LV1, LV2... en relation avec le répertoire linguistique des parents (dont les «couples linguistiques mixtes »)

### **7.3.6 Une enquête linguistique sur le contact des langues**

Existe-t-il une « variété corse du français » ou une variété francisée du corse (ou seulement des alternances d'emploi corse/français) qui feraient obstacle au maintien des emplois du corse dans la communication sociale en ce qu'elles se substitueraient à lui ? Cette variété est-elle consistante ? Quels en sont les traits, les emplois, les utilisateurs, les représentations, les rôles dans la constitution des identités culturelles des jeunes générations? Les descriptions actuellement disponibles demandent à être actualisées et approfondies.

### **7.3.7 Une enquête linguistique sur les parents d'élèves des écoles bilingues**

On y cherchera à caractériser les représentations du corse et de ses usages/usagers par les parents d'élèves des écoles bilingues.

---

## **7.4 Diffuser la langue**

---

Le CS, à la suite de ses travaux, a identifié trois domaines d'action en matière de diffusion de la langue auprès de la population.

### **7.4.1 L'information, l'accès aux ressources documentaires**

L'information du public, la disponibilité des ressources documentaires seront assurées à la fois par la structure d'exécution du *Cunsigliu* et par les *Case di a lingua*. Localement, ces dernières constitueront des bibliothèques et médiathèques au plus près de la population. On y trouvera également un accès informatique au site des *Case* mais aussi à celui du *Cunsigliu*. La structure d'exécution, quant à elle, développera dans ce dernier sa partie propre et mettra au service de la population les ressources de connaissances dont il dispose, en fonction des demandes qui lui seront adressées.

### **7.4.2 La promotion linguistique, la gestion de l'événementiel :**

Promouvoir la langue suppose sa mise en valeur au moyen d'événements festifs censés susciter l'adhésion de la population. Ce type d'action relève de la structure d'exécution du *Cunsigliu*. Le CS propose pour cela l'organisation de deux journées annuelles :

- la première consiste à intégrer le corse dans la journée européenne des langues : on y plaidera ainsi les bienfaits du plurilinguisme, sans hiérarchisation des langues, et les bénéfices de l'éducation bilingue comme voie d'accès à celui-ci ; un spectacle musical pluriculturel pourrait être organisé en clôture de celle-ci
- la seconde vise à l'organisation d'une journée dédiée au corse : il s'agira de mobiliser un maximum d'acteurs sociaux dans la réalisation de quelques actions fortes ; des spectacles pourront accompagner le déroulement de l'événement.

Les deux journées concerneront chaque année l'ensemble de l'île.

### **7.4.3 La diffusion**

La diffusion de la ressource accumulée concerne l'édition et la diffusion du matériel (supports papier, multimédia, sites internet). Les problèmes de l'édition sont bien connus, c'est pourquoi la structure d'exécution aura en la matière une responsabilité particulière, tant pour le suivi de l'édition privée qu'en ce qui concerne le CRDP, éditeur partenaire habituel.

## **8. Conclusion**

L'horizon que dessine le projet de diffusion de la langue corse est sans conteste à inscrire au rang des exaltantes ambitions que se propose la société corse éclairant son inscription dans le présent par la référence à son patrimoine et à son génie propres en dialogue avec les langues et cultures de son environnement. L'éclat d'une telle perspective ne doit cependant masquer ni les contraintes d'une situation générale actuellement peu favorable à la pérennisation du corse, ni, par contrecoup, l'intensité des efforts et la volonté tendue que requiert la mise en œuvre du projet.

Le CS se félicite d'avoir pu, tout au long de l'année 2006, œuvrer à la mise au point d'un document qui porte la trace des craintes, mais aussi de l'espérance et parfois de l'enthousiasme que son travail et ses activités ont pu susciter en son sein et chez les personnes, groupements, associations, entreprises et experts rencontrés.

Dans son état actuel, la présente proposition est loin de balayer l'ensemble du chantier à ouvrir. La matière brassée aurait pu justifier d'autres mois, voire une année de travail supplémentaires. On a voulu pourtant produire, sans précipitation mais dans un délai convenable, une base raisonnable d'action dans les court et moyen termes. Il convient d'avoir à l'esprit qu'il s'agit d'un programme minimal en-deçà duquel rien ne peut arrêter le déclin du corse comme pratique vivante pour les classes d'âge les plus jeunes. Le chiffrage et l'échéancier indispensables pour la réalisation du projet devront, en particulier, tenir compte de cette exigence.

Ce programme sera complété par la décision politique puis, après la mise en œuvre du plan, par le travail des structures envisagées et le déroulement des actions prévues. Et si d'aventure il devait aujourd'hui sembler trop timide, ses rédacteurs se réjouiraient de se voir opposer un grief qu'ils se sont sans cesse formulé à eux-mêmes. Ce serait en effet déjà percevoir chez les destinataires de ce document les signes avant-coureurs du succès espéré.

**Annexe n° 1 : l'utilisation des TIC dans la valorisation de la langue**

« Les travaux du Livre Blanc ont montré la volonté d'acteurs insulaires, en lien avec des enseignants de l'Université de Corse, de lancer un travail partenarial sur l'utilisation des TIC pour permettre à la Corse de partager, de faire vivre, d'enrichir sa langue et sa culture. De nombreux besoins existent sans que les outils soient développés ou que les services soient proposés. Le développement du bilinguisme, les pratiques novatrices d'enseignement avec les outils adaptés, la connaissance de l'histoire de la Corse, la mise en ligne de ressources patrimoniales, la traduction en langue corse de la terminologie propre à la société de l'information par la création d'une commission *ad hoc*, etc. sont autant d'actions qui pourraient contribuer à la valorisation et au rayonnement de la Corse.

Aujourd'hui, le corpus de textes en langue corse sur internet est extrêmement limité ; il est essentiel de l'accroître ; les éditeurs insulaires ont certainement leur rôle à jouer dans ce domaine. Par ailleurs, il convient de valoriser à travers internet les productions de l'Université de Corse où près de 100 chercheurs travaillent dans ce domaine. A cet égard, il est apparu que l'ADECEC, parce qu'elle maîtrise les deux cultures, linguistique et technique, et parce qu'elle dispose de l'autonomie et de la souplesse souhaitables, pourrait jouer, aux côtés de la CTC et des animateurs universitaires, un rôle de catalyseur au regard du travail qu'elle a su fournir sur son site web ».

Collectivité Territoriale de Corse, Livre Blanc de la société de l'information en Corse, Ensemble, élaborons une stratégie TIC, Novembre 2006, p. 100



**Annexe n° 2 : L'éducation plurilingue et pluriculturelle, définitions**

Cette perspective éducative met au centre des politiques non les langues envisagées pour elles-mêmes et la diversité multilingue des territoires (Etat, région, ville...)<sup>21</sup> mais les personnes qui les utilisent.

L'accent est mis sur la capacité que possède chaque individu d'apprendre et d'utiliser plus d'une langue dans la communication sociale. Le *plurilinguisme* est défini comme la compétence à utiliser plusieurs langues pour la communication, langues que l'on maîtrise à des degrés divers. Ce n'est pas une juxtaposition de compétences distinctes mais une compétence transversale unique. La compétence plurilingue est présente chez tous les individus, qui sont potentiellement ou effectivement plurilingues, car cette compétence est

---

21 Dans ce *Rapport*, comme dans le *Guide* ... "multilinguisme" réfère à la présence, dans une aire géographique donnée, grande ou petite, de plusieurs variétés linguistiques (formes de la communication verbale, quel qu'en soit le statut) et "plurilinguisme" réfère au répertoire de variétés linguistiques que peuvent utiliser les locuteurs ; celui-ci comprend la "langue maternelle"/première et toutes celles acquises ultérieurement, là encore, quel que soit leur statut à l'école et dans la société.

la concrétisation de la capacité de langage, dont tout être humain dispose génétiquement et qui peut s'investir dans plusieurs langues.

Le *répertoire linguistique* de chacun est constitué des langues différentes (langue apprise dès l'enfance, apprise ensuite, par suite d'un enseignement, de manière autonome...) qu'il utilise et pour lesquelles il a acquis des compétences différentes (conversation, lecture, écoute...), à des niveaux de maîtrise eux-mêmes différents. La composition de ce répertoire est variable dans le temps.

La finalité de *l'éducation plurilingue* est de valoriser et de stimuler cette compétence et d'en prendre en charge le développement tout au long de la vie des personnes. Car on peut s'approprier une langue après le baccalauréat... Dans cette perspective, toute compétence en langue, même minime, est à reconnaître et peut être certifiée officiellement, à la différence des représentations dominantes de la connaissance des langues qui valorisent exclusivement les compétences élevées et considèrent que les formes non expertes de la connaissance des langues sont sans valeur<sup>22</sup>.

---

22 Voir Conseil de l'Europe : *Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner évaluer*, Didier, Paris

Il revient, en particulier, à l'Ecole d'assurer le développement harmonieux de la *compétence plurilingue* de tous, au même titre que celui de leurs capacités physiques, cognitives ou créatives/imaginatives/artistiques...

Par ailleurs, l'on sait que dans une entité politique et sociale donnée, les langues n'ont ni le même statut et ni la même légitimité : certaines sont langue officielle, langue de l'école, langue de minorités reconnues, de groupes non reconnus ; certaines sont recherchées et source de prestige, d'autres dévalorisées et handicapantes, facteur d'exclusion... Il revient à la puissance publique d'assurer démocratiquement les équilibres entre les répertoires plurilingues des groupes, entre les langues du territoire et les langues que la collectivité utilise pour ses projets ou ses besoins collectifs (relations avec les régions frontalières, insertion dans l'espace régional, dans l'espace européen, dans les échanges internationaux...), en fonction des ressources disponibles et des traditions culturelles et éducatives, pour assurer la cohésion sociale, au besoin par la reconnaissance explicite des droits et des devoirs linguistiques de chacun.

La compétence plurilingue constitue un des fondements du *vivre ensemble*. Si l'on reconnaît la diversité des langues de son propre répertoire, celle de leurs fonctions et de

leur valeur, cette conscience de la diversité que l'on porte en soi est de nature à favoriser une perception positive des langues de l'Autre. La valorisation du plurilinguisme constitue ainsi le fondement de la tolérance linguistique et de l'acceptation de la diversité linguistique et culturelle, en tant qu'*éducation interculturelle*. Il revient à l'enseignement, particulièrement à celui des langues les plus recherchées (par exemple en Corse, le français ou l'anglais), d'amener les apprenants/utilisateurs à considérer le développement de leur compétence plurilingue comme une finalité personnelle tout autant que comme la pleine réalisation de leurs responsabilités de citoyen démocratique.

La valorisation et le développement du plurilinguisme constituent ainsi l'un des aspects fondamentaux des politiques d'inclusion sociale et d'éducation à une citoyenneté démocratique, qui ne peut qu'être interculturelle<sup>23</sup>.

---

23 Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dans la Déclaration et le Programme concernant l'éducation à la citoyenneté démocratique du 7 mai 1999, souligne que la préservation de la diversité linguistique européenne n'est pas une fin en soi, puisqu'elle est mise sur le même pied que la construction d'une société plus tolérante et plus solidaire : "*une société plus libre, plus tolérante et plus juste, fondée sur la solidarité, des valeurs partagées et un héritage culturel riche de sa diversité*" (CM (99) 76).

**Annexe n° 3 : Les membres du Comité scientifique « Langue corse »**

Jean-Claude BEACCO

Professeur de linguistique et de didactique des langues à l'Université Paris III-Sorbonne nouvelle, Conseiller de programme pour le Conseil de l'Europe (Division des politiques linguistiques)

Alun DAVIES

Consultant pour les questions linguistiques et culturelles au Pays de Galles, Ancien responsable de la chaîne de télévision galloise « S4C »

Eugène GHERARDI

Maître de conférences en sciences de l'Education à l'Université de Corse, spécialiste de l'histoire culturelle et des idées au XIXe siècle

Marie LECA

Responsable de la numérisation de la banque de données de la langue corse de l'Université de Corse

Pierre MARI

Journaliste radio bilingue, auteur, créateur notamment de «MEDITERRADIO»

Marie-Paule de MARI

Professeure certifiée de corse, détachée à l' Université, formatrice d'adultes, responsable pédagogique chargée de la certification en langue corse délivrée par l'Université

Pascal OTTAVI

Maître de conférences à l'Université de Corse, poète, ancien formateur pour la langue corse à L'IUFM, membre de l'ADECEC

Pascale PERGOLA

Pionnière de l'enseignement bilingue, conseillère pédagogique pour la langue corse, membre du bureau de l'association « A scioglilingua »

Patrick SALVATORINI

Conseiller pédagogique pour la langue corse, le chant et la musique corses, Président de la commission «Education, Formation, Jeunesse et Sports et Lingua corsa» au CESC, musicien, fondateur de l'association « Artilingua »

Mady SAMMARCELLI

Professeure certifiée de corse en section méditerranéenne, coordinatrice pour les sections bilingues

Don-Mathieu SANTINI

Maître de conférences en « sciences de l'information et de la communication », responsable du service réseau de communication de l'IUT de Corse

Jacques THIERS

Professeur des Universités, docteur en sociolinguistique, poète, écrivain et dramaturge, Président de l'association du Centre Culturel Universitaire

<b>Table des matières</b>
---------------------------

1. Introduction .....	1
1.1 Eléments contextuels .....	1
1.2 Le comité scientifique : sa mission.....	2
1.3 Des propositions scientifiquement fondées et représentatives des bonnes pratiques .....	2
1.4 Le document final.....	3
2. Le pré-diagnostic .....	5
2.1 Le conflit linguistique initial.....	5
2.2 Une réappropriation désirée mais hésitante .....	5
2.3 Deux zones d'observation et d'intervention .....	6
2.4 Les attitudes face à une telle situation : trois modalités possibles .....	7
2.4.1 La non-intervention.....	7
2.4.2 La conservation.....	8
2.4.3 L'intervention positive.....	8
2.5 Du conflit linguistique au répertoire des langues .....	9
3. Un objectif central, deux clés stratégiques.....	10
3.1 La dynamisation linguistique .....	10
3.2 L'ouverture au plurilinguisme.....	11
3.3 Le statut de la langue. ....	12
4. Décliner l'objectif central : trois objectifs opérationnels.....	17
4.1 Rehausser le niveau des compétences et des pratiques individuelles.....	17
4.2 Dynamiser l'environnement linguistique.....	18
4.3 Equiper la langue.....	20
5. Objectif n° 1 : Rehausser le niveau des compétences et des pratiques individuelles .....	23
5.1 L'enseignement : rénover les méthodes et les outils d'apprentissage .....	23
5.1.1 Le milieu scolaire.....	24
5.1.2 L'enseignement en direction des adultes, à distance ou direct.....	26
5.1.2.1 L'adaptation des méthodes .....	27
5.1.2.1.1 La méthode <i>InCorsu</i> .....	28
5.1.2.1.2 La méthode <i>InCorsu+</i> ( <i>InCorsu di più</i> ).....	28
5.1.2.1.3 La méthode <i>Podassi</i> : développer l'apprentissage individuel <i>via internet</i> .....	29
5.1.2.2 Le tutorat.....	30
5.1.2.3 Créer un site dédié à l'apprentissage de la langue .....	30

5.2 L'intervention linguistique hors de l'école .....	31
5.2.1 Développer une action en faveur de la petite enfance .....	32
5.2.2 Favoriser la pratique bilingue dans les activités socio-éducatives .....	33
5.2.3 Transmettre le patrimoine culturel comme capital vivant.....	34
5.2.3.1 Les actions tournées vers le patrimoine hérité.....	34
5.2.3.1.1 BDLC et Musée de la Corse : mettre en place un partenariat.....	34
5.2.3.1.2 Contes et légendes populaires : traiter et diffuser un corpus .....	36
5.2.3.1.3 Les musées : l'accueil en langue corse des scolaires .....	37
5.2.3.1.4 Les fêtes traditionnelles : le soutien aux associations .....	37
5.2.3.1.5 L'art du cuntrastu : enseigner le <i>Chjama è rispondi</i> .....	37
5.2.3.2 Les actions tournées vers la création.....	40
5.2.3.3 La bibliothèque de langue corse : créer une collection DVD/livres comprenant des animations sur des sujets patrimoniaux .....	40
5.2.3.4 La création : faire évoluer une politique de promotion.....	41
5.2.3.5 La dynamisation littéraire : sensibiliser la jeunesse à la création .....	42
5.2.4 Renforcer la politique éditoriale .....	43
5.3 L'intervention linguistique en direction des parents .....	45
5.3.1 Sensibiliser les familles aux avantages du bilinguisme .....	45
5.3.2 Organiser des campagnes médiatiques.....	46
5.3.3 Offrir aux parents d'élèves les moyens de se former à la langue .....	49
5.3.4 Développer les pratiques intergénérationnelles.....	49
5.3.4.1 Les propositions de l'objectif n° 1 : une approche transversale .....	49
5.3.4.2 : Du degré 6 au degré 7 de l'échelle de Fishman : mobiliser les couches âgées de la population .....	54
6. Objectif n° 2 : Dynamiser l'environnement linguistique .....	56
6.1 Créer un outil au service de la politique linguistique : <i>U Cunsigliu di a Lingua Corsa</i> 57	
6.1.1 Organisation .....	58
6.1.2 Missions de la structure d'exécution.....	59
6.1.3 Axes de travail.....	59
6.1.3.1 L'observation .....	59
6.1.3.2 La dynamisation.....	59
6.1.3.3 Le recensement patrimonial et terminologique.....	60
6.1.3.4 La traduction.....	60
6.1.4 Langue d'usage.....	60



6.2 Créer un réseau de <i>Case di a lingua</i> .....	60
6.2.1 Les objectifs.....	60
6.2.2 Implantation.....	61
6.2.3 Missions .....	61
6.2.4 Trois exemples de création : <i>A Casa RCFM, A Casa CCU et A CASA U Teatrinu</i> .....	62
6.2.4.1 <i>A Casa RCFM</i> .....	62
6.2.4.2 <i>A Casa CCU</i> .....	62
6.2.4.3 <i>A Casa U Teatrinu</i> .....	63
6.3 Etablir une <i>Charte de la langue</i> .....	63
6.3.1 Principes d'action .....	64
6.3.2 Publics visés .....	64
6.3.3 Domaines d'intervention.....	65
6.3.3.1 La formation des personnels, la formation professionnelle.....	65
6.3.3.2 Le développement de la communication interne .....	65
6.3.3.3 Le développement de la communication externe.....	65
6.3.3.4 La signalétique.....	66
Signalétique routière et publique.....	66
Signalétique des collectivités locales et des entreprises .....	67
6.4 Elargir la place du corse dans les médias.....	67
6.4.1 Le service public.....	67
6.4.1.1 Le constat : des médias atypiques dans leurs réseaux respectifs .....	67
6.4.1.2 Sauvegarder le corse : une mission primordiale accomplie dans des conditions difficiles .....	68
6.4.1.3 Vers un nouveau statut ?.....	69
6.4.1.4 Des outils pour une corsophonie active.....	70
6.4.1.5 Une formation adaptée .....	70
6.4.1.6 Une formation adaptée pour les futurs agents du service public .....	70
6.4.2 Les médias privés.....	71
6.5 Donner une visibilité institutionnelle à la langue.....	71
7. Objectif n° 3 : Équiper la langue .....	73
7.1 Respecter la <i>polynomie</i> du corse .....	73
7.2 Le patrimoine linguistique et terminologique .....	75
7.3 L'observation sociolinguistique .....	76

7.3.1 Une étude de synthèse.....	76
7.3.2 Des sondages d'opinion .....	76
7.3.3 Des enquêtes générales (sociolinguistiques) .....	76
7.3.4 Des enquêtes sociolinguistiques spécifiques.....	76
7.3.5 Une enquête sur les «politiques linguistiques » des familles .....	77
7.3.6 Une enquête linguistique sur le contact des langues.....	77
7.3.7 Une enquête linguistique sur les parents d'élèves des écoles bilingues .....	77
7.4 Diffuser la langue .....	77
7.4.1 L'information, l'accès aux ressources documentaires .....	77
7.4.2 La promotion linguistique, la gestion de l'événementiel : .....	77
7.4.3 La diffusion .....	78
8. Conclusion.....	79
Annexe n° 1 : l'utilisation des TIC dans la valorisation de la langue.....	80
Annexe n° 2 : L'éducation plurilingue et pluriculturelle, définitions.....	81
Annexe n° 3 : Les membres du Comité scientifique « Langue corse ».....	85
Table des matières .....	87